

Matérialité

Du papyrus au parchemin

Les origines médiévales de la mémoire archivistique en Europe occidentale

Dario Internullo

Le chrétien dit: « Dis-moi, et toi pourquoi adores-tu le livre de la Loi, alors qu'il a été préparé avec des peaux immondes et des déchets? » Le juif répondit: « Bien que j'adore le livre de la Loi, ce n'est pas la nature des peaux que j'adore, mais la vertu des mots sacrés qu'elles contiennent. »

Pascalis Romanus¹

Lorsqu'un historien qui s'intéresse à l'Europe décide d'explorer les sources documentaires de la période médiévale, la consultation préalable de guides, d'inventaires et de catalogues l'amène bien vite à une première constatation: l'immense majorité des dépôts d'archives ne conserve de documents originaux qu'à partir des VIII^e-IX^e siècles². Ces documents sont généralement des feuilles

1-Pascalis ROMANUS, *Disputatio contra Iudeos*, 1157-v. 1163.

2-Pour l'Italie, on peut consulter la *Guida generale per gli Archivi di Stato italiani*, Rome, Ufficio centrale per i beni archivistici, 4 vol., 1981-1994 et les sites suivants: <http://www.maas.ccr.it/guida/hl/listaPDF.htm>; <http://www.guidageneralearchivistato.beniculturali.it/>. Pour la France, voir Benoît-Michel TOCK, *La diplomatie française du haut Moyen Âge. Inventaire des chartes originales antérieures à 1121 conservées en France*, Turnhout, Brepols, 2 vol., 2001 et le site <http://www.cn-telma.fr/>.

ou des rouleaux de parchemin qui portent, dans des écritures bizarres et dans un latin très différent du classicisme cicéronien, des textes rédigés par des notaires, des officiers de chancellerie ou, le plus souvent, des prêtres-scribes actifs dans des établissements épiscopaux, ecclésiastiques et monastiques. De fait, dans la perception commune – nous ne parlons pas des spécialistes, mais de tous ceux qui, à l'occasion, tentent d'imaginer leur lointain passé –, on se représente la culture écrite du Moyen Âge comme un amas de livres en parchemin ornés de pierres précieuses et enchaînés à un autel, ou bien comme une multitude de feuilles, de chutes et de rouleaux de parchemin contenant des gribouillis incompréhensibles dans un latin décadent. À en croire cette image d'Épinal, la culture médiévale serait constituée de parchemin. Dans le même imaginaire commun, la période 476-800 de notre ère est liée à un degré zéro d'alphabétisation. La chute de l'Empire romain d'Occident aurait conduit à un effondrement total des structures antiques, de sorte que les pratiques d'écriture seraient devenues accessoires par rapport aux préoccupations vitales d'ordre socio-économiques et sanitaires. Dans un tel contexte, les documents de parchemin représenteraient un premier signe, lent et infime, de reprise après une terrible crise.

Toutefois, il arrive aussi que l'historien trouve, dans les mêmes guides et inventaires, des mentions d'un unique document ou d'une poignée de documents très fragmentaires écrits sur papyrus, un peu plus anciens que les documents sur parchemin. Les médiévistes et autres spécialistes de l'histoire de l'Europe, influençant la perception commune ou peut-être influencés par elle, associent volontiers ces bribes à la culture gréco-romaine et les renvoient aux disciplines telles que la papyrologie ou l'histoire du droit romain, en les considérant donc comme des objets différents de leurs parchemins. De nombreux documents sur papyrus datent pourtant du haut Moyen Âge, entre le *v*^e et le *xi*^e siècle, et présentent des traits culturels assez proches de ceux qui caractérisent en les documents sur parchemin.

Pourquoi donc certains actes sont-ils écrits sur papyrus et d'autres sur parchemin ? Et pourquoi les actes sur papyrus sont-ils beaucoup plus rares que ceux sur parchemin ? Partant de ces questions, nous souhaitons développer l'idée que les lacunes documentaires des *vi*^e-*vii*^e siècles doivent être interprétées non seulement comme la conséquence de macro-événements politiques, mais aussi à la lumière des pratiques documentaires et archivistiques de cette période, notamment dans leurs dimensions techniques et matérielles. Plus précisément, nous entendons démontrer que l'absence de sources documentaires avant le *viii*^e siècle peut *aussi* s'expliquer, en Europe, par l'utilisation d'un support d'écriture différent du parchemin et bien plus fragile que lui. Pour un certain nombre de raisons, intrinsèques ou extrinsèques, seule une infime partie de cette production a survécu jusqu'à nos jours. En revanche, et non sans paradoxe, la récession économique qui a conduit les scribes à utiliser des peaux d'animaux, infiniment plus résistantes, a rendu les archives plus durables, ce qui a accru la « visibilité » du patrimoine documentaire médiéval européen aux yeux des chercheurs de notre temps. En résumé, dans les pages qui suivent, nous allons essayer de montrer

qu'à l'origine de la mémoire archivistique de l'Europe, on trouve un phénomène médiéval : le passage, en Occident, du papyrus au parchemin dans les pratiques documentaires³.

Cadre historiographique et méthodologique : un nouveau regard sur un vieux sujet

La circulation du papyrus en Europe occidentale au très haut Moyen Âge est un thème historiographique important et ce de longue date : il a été abordé dès 1928 – par Henri Pirenne, pour commencer – et développé jusqu'à aujourd'hui par des spécialistes de différents domaines, y compris des diplomatistes et des historiens de l'économie médiévale⁴. En outre, la pratique de l'écriture sur papyrus,

3-La recherche dont les résultats sont présentés dans cet article a reçu le soutien financier du European Research Council (ERC) dans le cadre du programme de recherche et d'innovation Horizon 2020 de l'Union européenne : projet ERC PLATINUM (*Papyri and Latin Texts: Insights and Updated Methodologies: Towards a philological, literary, and historical approach to Latin papyri*), Università degli Studi di Napoli Federico II. Les abréviations des éditions papyrologiques (par exemple *P.Marini*, *P.Ital.*, *P.Cair.*, *P.Rain. Cent.*, *CPR* ou *ChLA*) suivent la *Checklist of Editions of Greek, Latin, Demotic, and Coptic Papyri, Ostraca and Tablets* : <http://papyri.info/docs/checklist>. Je remercie vivement Sandro Carocci, Vito Lorè, Serena Ammirati, Vera von Falkenhausen et Silvia Torrioli pour leurs précieuses suggestions. J'exprime aussi ma gratitude aux experts anonymes pour leurs conseils.

4-Parmi les diplomatistes, citons Leo SANTIFALLER, *Beiträge zur Geschichte der Beschreibstoffe im Mittelalter*, Cologne, Böhlau, 1953 ; *P.Ital.* ; Jean-Marie MARTIN, « *Chartula in tumbo scripta, bolumen chartacium*. Le papyrus dans les duchés tyrrhéniens pendant le haut Moyen Âge », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, 112, 2000, p. 183-189, est un historien qui travaille dans la même perspective que les diplomatistes ; Cristina CARBONETTI VENDITELLI, « *Sicut inveni in thomo carticineo iam ex magna parte vetustate consumpto exemplavi et scripsi atque a tenebris luce perdux*. Condizionamenti materiali e trasmissione documentaria a Roma nell'alto Medioevo », in C. BRAIDOTTI *et al.* (dir.), *Ou pan ephemeron. Scritti in memoria di Roberto Pretagostini*, Rome, Edizioni Quasar, 2009, p. 47-69 ; *Id.*, « I supporti scrittori della documentazione : l'uso del papiro », in J.-M. MARTIN *et al.* (dir.), *L'héritage byzantin en Italie (VIII^e-XII^e siècle)*, vol. 1, *La fabrique documentaire*, Rome, École française de Rome, 2011, p. 33-48 ; Paolo RADICIOTTI, « Copie da papiro nel medioevo romano (con un documento di S. Maria in Trastevere) », *Scripta*, 2, 2009, p. 159-168. Parmi les historiens, voir Henri PIRENNE, « Le commerce du papyrus dans la Gaule mérovingienne », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 72-2, 1928, p. 178-191 ; *Id.*, *Mahomet et Charlemagne*, Paris/Bruxelles, Alcan/Nouvelle société d'éditions, 1937 ; Roberto Sabatino LOPEZ, « Mohammed and Charlemagne: A Revision », *Speculum*, 18-1, 1943, p. 14-38 ; Maurice LOMBARD, « Mahomet et Charlemagne. Le problème économique », *Annales ESC*, 3-2, 1948, p. 188-199 ; Dietrich CLAUDE, *Der Handel in westlichen Mittelmeer während des Frühmittelalters*, Göttingen, Vandenhöck & Ruprecht, 1985 ; Michael McCORMICK, *Origins of the European Economy. Communications and Commerce (AD 300-900)*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001. Le thème a même été traité depuis plus longtemps par les diplomatistes : voir *P.Marini* et Harry BRESSLAU, *Manuale di diplomatica per la Germania e l'Italia*, trad. par G. Nicolaj, Rome, Ministero per i beni culturali e ambientali, Ufficio centrale per i beni archivistici, [1889] 1998.

très répandue dans l'Antiquité, et le remplacement de ce support par d'autres matériaux comme le parchemin peuvent fournir un bon point d'observation sur les changements économiques et culturels en Europe et en Méditerranée après la chute de l'Empire romain occidental et pendant les premiers siècles du Moyen Âge.

Les recherches, tant des diplomatistes que des historiens de l'économie, sont parvenues à un consensus sur certains points fondamentaux caractérisant l'emploi du papyrus au Moyen Âge : dans certaines régions occidentales, le papyrus a circulé bien après la chute de l'Empire romain et la conquête de l'Égypte par les Arabes – en fait jusqu'au XI^e siècle ; l'utilisation du papyrus a duré plus longtemps pour les documents que pour les livres ; parmi les zones les plus fidèles à cet usage, on trouve les cités côtières italiennes, qui restèrent durablement sous influence byzantine ; dans certaines de ces régions, l'apparition très tardive de sources documentaires conservées sous leur forme originale, généralement consignées sur parchemin, peut s'expliquer par une utilisation prolongée du papyrus (contrairement au parchemin, le papyrus n'est pas particulièrement propice à une longue conservation en milieu humide) ; dans l'Occident latin et chrétien, le papyrus n'a jamais été un produit local – il s'agissait plutôt d'un produit d'importation, en provenance d'Égypte ou de Sicile ; un document écrit sur papyrus témoigne d'une relation économique directe ou indirecte entre le lieu où le document a été écrit et celui où le papyrus a été produit – plus généralement, il nous informe sur la circulation du papyrus dans un domaine spécifique.

En dépit de ces points d'accord fondamentaux, de nombreux problèmes demeurent en suspens, et il reste encore fort à faire. Depuis Leo Santifaller, aucun chercheur n'a proposé une nouvelle cartographie détaillée et raisonnée de la circulation du papyrus en Occident, ou une analyse qualitative des formats et de la texture des papyrus occidentaux. Aussi les frontières géographiques, culturelles et sociales de l'utilisation du papyrus et du parchemin – tout autant que les raisons qui ont poussé certains groupes à continuer de se servir du premier support et d'autres à y renoncer – restent-elles encore obscures et inexplicables. Mais peut-être le problème le plus important est-il celui des zones de fabrication : si certains savants sont convaincus que tous les papyrus médiévaux écrits en Occident furent produits en Égypte, d'autres pensent qu'ils proviennent de Sicile, que ce soit dans l'Antiquité tardive ou sous la domination byzantine puis arabe.

Le but de cet article est de montrer que le passage du papyrus au parchemin est une des raisons des lacunes documentaires du haut Moyen Âge. Pour ce faire, nous observerons d'abord la circulation du papyrus en Europe occidentale en nous fondant sur les sources documentaires. Nous aborderons ensuite les questions suivantes, étroitement reliées entre elles : les lieux de fabrication du papyrus utilisés en Occident ; les lieux et les périodes d'écriture des documents sur papyrus en Europe occidentale et la fin de cette pratique ; l'apparition et la diffusion des documents sur parchemin dans la même aire et leur relation avec la question précédente ; les raisons de la persistance de l'usage du papyrus ou, au contraire, de son interruption dans différents milieux.

Dans cette perspective, une première partie examinera les sources concernant la Sicile et l'Égypte pour mettre en lumière leurs rôles respectifs. Une deuxième partie délimitera le corpus des papyrus occidentaux et fournira une cartographie de leur circulation à travers l'Occident. La troisième partie s'intéressera à l'apparition du parchemin en Europe. Ensuite, dans une quatrième partie, nous brosserons une description générale de la transition d'un support à l'autre, en nous appuyant alors sur une comparaison avec la production livresque. Dans la dernière partie, nous proposerons quelques interprétations de ce changement de support sur la base des données connues, en lien avec les événements et les évolutions ayant marqué l'Europe et l'aire méditerranéenne. Les conclusions tenteront de mettre en évidence les implications historiographiques de cette recherche.

Les nouvelles approches introduites par Jean-Marie Martin, Cristina Carbonetti Vendittelli et Paolo Radiciotti seront prises en considération⁵ : l'apparition de documents originaux sur parchemin ou d'archives dans une ville donnée, associée à la présence de documents antérieurs exclusivement conservés par des copies plus récentes, est un indice possible du point de bascule entre l'ancienne pratique et la nouvelle. Cette recherche tente également de combiner une approche quantitative avec des méthodes qualitatives. D'un point de vue chronologique, la quantité de documents sur parchemin ou sur papyrus conservés est un élément très utile pour comprendre certaines tendances générales dans les pratiques d'écriture en Europe. Par ailleurs, ces orientations ne s'éclairent que si l'on regarde de plus près la géographie et que l'on tient compte des différentes structures culturelles, politiques et sociales qui caractérisent les lieux analysés. Plus profondément, cette enquête invite à se libérer, dans l'étude des phénomènes historiques, d'une épistémologie positiviste qui voudrait que la preuve concrète, observable soit la seule forme valable de données scientifiques. Elle incite également à réfléchir aux lacunes documentaires sans s'en remettre *a priori* à des lieux communs comme l'effondrement de l'alphabétisation ou l'incapacité à conserver des archives après la chute de l'Empire romain d'Occident. Elle contribue, enfin, à élaborer une grille d'interprétation plus souple pour la prise en compte d'objets aujourd'hui perdus, mais qui ont jadis existé, et de tous les phénomènes historiques qui ne sont éclairés que de manière sporadique, comme c'est le cas avec les documents sur papyrus en Europe.

L'Égypte ou la Sicile ? La zone de production du papyrus occidental

Où le papyrus a-t-il été produit ? Un papyrologue, familier des sources antiques et du témoignage de Pline l'Ancien, répondra à cette question : en Égypte. Un médiéviste, n'ignorant rien du multiculturalisme de l'Italie méridionale, dira plutôt :

5-J.-M. MARTIN, « *Chartula in tumbo...* », art. cit. ; C. CARBONETTI VENDITELLI, « *Sicut inveni in thomo...* », art. cit. ; *Id.*, « I supporti scrittori... », art. cit. ; P. RADICIOTTI, « Copie da papiro... », art. cit.

en Sicile⁶. Si l'on regarde du côté des sources, le papyrologue est probablement plus crédible, surtout parce que la production sicilienne semble plus un mythe moderne qu'une réalité historique. Pourtant, après l'étude de Santifaller sur les matériaux d'écriture au Moyen Âge (1953) et les travaux de Naphtali Lewis sur le papyrus dans l'Antiquité (1974), l'option sicilienne a acquis un certain poids parmi les chercheurs⁷.

Les preuves de la production de papyrus en Sicile proviennent de deux sources. La première est un *praeceptum* envoyé par Grégoire le Grand en 599 à l'administrateur (*defensor*) des biens de l'Église en Sicile pour régler un procès concernant un grand domaine nommé *massa Papyrianensis/Papirianensis*. S'il n'est pas absurde d'imaginer que ce toponyme puisse être lié à la culture du papyrus, il paraît beaucoup plus probable que, comme d'autres *massae fundorum* d'Italie, ce domaine doive son appellation à un *fundus* ayant autrefois appartenu à un certain *Papyrius/Papirius* ou *Papyrianus/Papirianus*⁸. La seconde preuve est due à Abu'l-Kasim Ibn Hawqal, un voyageur arabe en provenance de Bagdad qui a visité la Sicile au début des années 970. Lorsqu'il arrive à Palerme, Ibn Hawqal voit effectivement des plantations de papyrus autour de la cité et observe « la plante avec laquelle les feuilles de papier (*tumar*) sont fabriquées », « qui par ailleurs ne se trouve qu'en Égypte ». Mais il écrit aussi que « la plupart de ces plantes, une fois torsadées, sont transformées en cordages pour les navires, tandis qu'une petite quantité sert à faire du papier pour le sultan, juste assez pour ses besoins ». Ce témoignage semble suggérer que ce type de culture a alors été importé depuis peu d'Égypte en Sicile, comme cela avait été le cas, en 833, à Samarra, en Mésopotamie⁹. En Sicile, le papier de papyrus, produit en petites quantités, était surtout utilisé localement et,

6-Sur l'Égypte, voir Mario CAPASSO, *Introduzione alla papirologia*, Bologne, Il Mulino, 2005, p. 65-67; Adam BÜLOW-JACOBSEN, « Writing Materials in the Ancient World » et Petra SIJPESTEIJN, « Arabic Papyri and Islamic Egypt », in R. BAGNALL (dir.), *The Oxford Handbook of Papyrology*, Oxford, Oxford University Press, 2009, respectivement p. 3-29 et 452-472, ici p. 452-453; P. RADICIOTTI, « Copie da papiro... », art. cit., ici p. 160. Sur la Sicile, voir J.-M. MARTIN, « *Chartula in tumbo...* », art. cit., ici p. 188; Ruggero BENERICETTI, *Le carte ravennati dei secoli ottavo e nono*, Ravenna, Ragazzini, 2006 (ci-après *Carte ravennati*), p. XXVI; Amedeo FENIELLO, *Napoli. Società ed economia (902-1137)*, Rome, ISIME, 2011, p. 209; C. CARBONETTI VENDITTELLI, « I supporti scrittori... », art. cit., ici p. 47-48.

7-L. SANTIFALLER, *Beiträge zur Geschichte...*, op. cit.; Naphtali LEWIS, *Papyrus in Classical Antiquity*, Oxford, Clarendon Press, 1974; *Id.*, *Papyrus in Classical Antiquity: A Supplement*, Bruxelles, Fondation égyptologique reine Élisabeth, 1989; *Id.*, « Papyrus in Classical Antiquity: An Update », *Chronique d'Égypte*, 67, 1992, p. 308-318.

8-GRÉGOIRE LE GRAND, *Ep.* IX, 170. Sur les *massae fundorum*, voir Domenico VERA, « *Massa fundorum*. Forme della grande proprietà e poteri della città in Italia fra Costantino e Gregorio Magno », *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, 111, 1999, p. 991-1026.

9-Abu'l-Kasim Ibn HAWQAL, « Kitab al-masalik wa-l-mamalik », in M. J. DE GOEJE (dir.), *Bibliotheca Geographorum Arabicorum*, vol. 2, *Viae et regna. Descriptio ditionis moslemicae*, Leyde, Brill, 1873, p. 86; Arianna D'OTTONE, « Papirologia araba », *Atene e Roma*, 3-4, 2008, p. 144-156, ici p. 145; W. Matt MALCZYCKI, « The Papyrus Industry in the Early Islamic Era », *Journal of the Economic and Social History of the Orient*, 54-2, 2011, p. 185-202.

par conséquent, n'était pas exporté. Aussi n'est-il pas possible, en se fondant sur ces seules sources, de considérer la Sicile comme le centre d'approvisionnement en papier de l'Italie ou, plus généralement, de l'Europe occidentale, où des cités comme Rome et Naples ont connu une utilisation particulièrement intense du papyrus jusqu'aux X^e-XI^e siècles. Santifaller croyait aussi qu'en Sicile, aux XI^e et XII^e siècles, les Normands cultivaient du papyrus et l'utilisaient pour leurs documents. Mais, à bien y regarder, il s'agit plutôt de références au papier chinois¹⁰.

Les preuves concernant l'Égypte sont plus évidentes et plus concrètes ; elles intéressent autant la France que l'Italie. En ce qui concerne l'Italie, deux sources importantes doivent être prises en compte. La première est la biographie du pape Silvestre (314-335), contenue dans ce que l'on appelle la « version P » du *Liber pontificalis* romain. Composée dans les années 530, elle est caractérisée par la présence de listes de biens meubles et immeubles, ces derniers avec la mention de leurs rentes annuelles. Une comparaison entre ces listes et deux documents italiens sur papyrus laisse à penser que les compilateurs du *Liber pontificalis* ont utilisé des inventaires (*brevia, notitiae, polyptycha*) disponibles dans les archives romaines décrivant des objets – les biens immobiliers – qui existaient probablement encore à la période de rédaction de la version P¹¹. La biographie de Silvestre contient également des listes de biens donnés par l'empereur Constantin à l'église de Rome. Parmi les domaines inventoriés, on trouve d'anciennes propriétés impériales : la *possessio Sybilles*, située en Syrie sur le territoire d'Antioche ; les *possessions Timialica* et *Euthymi*, en Égypte, sur le territoire d'Alexandrie ; la *possessio Passinopolimpe [sic]*, en Égypte, sur le territoire de la ville appelée *Armenia* ou *Armenta* (probablement Hermonthis) ; une autre *possessio* en Égypte ; la *possessio insulae Maccabes*, située elle aussi en Égypte. Pourquoi les mentionner ? Parce que chaque année, comme sources de prélèvements à la fois en nature et en espèces, tous ces domaines fournissent aux papes non seulement des aromates,

10 - L. SANTIFALLER, *Beiträge zur Geschichte...*, *op. cit.*, p. 27-32, probablement influencé par Silvio Giuseppe MERCATI, « Vita di s. Nifone riconosciuta nel papiro greco Fitz Roy Fenwick a Cheltenham, già Lambruschini a Firenze », *Aegyptus*, 21, 1941, p. 55-90. Sur les Normands et leur usage du papier, voir Jeremy JOHNS, *Arabic Administration in Norman Sicily: The Royal Diwan*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002 ; *Id.*, « Paper versus Parchment: Countess Adelaide's Bilingual Mandate of 1109 », publié sur le site internet du projet *Documenting Multiculturalism: Co-existence, Law and Multiculturalism in the Administrative and Legal Documents of Norman and Hohenstaufen Sicily, c. 1060-c. 1266*, 2018 : http://krc.orient.ox.ac.uk/documult/images/documents/Documenting_Multiculturalism_-_Document_of_the_Month_-_November_2018_-_Parchment_versus_Paper.pdf ; H. BRESSLAU, *Manuale di diplomatica...*, *op. cit.*, p. 1110-1111.

11 - La comparaison est établie entre le *Liber pontificalis*, éd. par L. Duchesne, chap. 34, *P.Ital.* 3 et *P.Ital.* 54 (= *P.Bas.* II 58). Sur les listes présentes dans le *Liber pontificalis*, voir Eivind H. SELAND, « The *Liber Pontificalis* and Red Sea Trade of the Early to Mid 4th century AD », in D. A. AGIUS *et al.* (dir.), *Navigated Spaces, Connected Places. Proceedings of Red Sea Project V Held at the University of Exeter*, Oxford, Archaeopress, 2012, p. 117-126 et, plus généralement, Andrea A. VERARDI, *La memoria legittimante. Il Liber pontificalis e la Chiesa di Roma nel secolo VI*, Rome, ISIME, 2016.

du nard, du baume et du poivre, mais aussi des « décades » de feuilles de papier (*charta decadas*) et des tiges de papyrus nettoyées (*papyru racanas mundas*). Si l'on entend le terme *decas* (δέκας) comme un « paquet de dix feuilles », la quantité totale par an (1 120 « décades ») correspond alors à 11 200 feuilles : ce n'est qu'une partie de la quantité de papyrus répondant à la demande ecclésiastique romaine pendant le IV^e siècle, et sans doute encore au VI^e siècle. La seconde source est un privilège d'immunité accordé à un monastère français par le pape Jean VIII en 876. Écrit sur papyrus, ce privilège porte encore le « protocole » arabe, à savoir une sorte de marque de fabricant dont l'usage remontait à l'Antiquité tardive et qui trouve ses meilleurs parallèles parmi les papyrus égyptiens de la seconde moitié du IX^e siècle¹². Entre l'Antiquité tardive et le IX^e siècle, la dynamique de l'offre et de la demande a dû changer, mais, à en croire ces sources, l'aire de production est restée la même. Une telle conclusion semble confirmée par la circulation à Rome, entre le VII^e et le IX^e siècle, d'autres objets égyptiens, comme un certain nombre de *vela Alexandrina* également décrits dans le *Liber pontificalis*. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'une petite quantité de papyrus provienne de Syrie : selon Pline l'Ancien, la Syrie était, dans l'Antiquité, la seule région autre que l'Égypte où l'on cultivait le papyrus¹³.

Quant à la France, les sources disponibles n'ont jamais été prises en compte, à la fois parce qu'elles sont inédites et parce qu'elles ne sont connues des chercheurs que depuis peu. Il s'agit d'un petit ensemble de fragments de papyrus, extrait de la reliure d'un codex en parchemin contenant des œuvres de Grégoire le Grand et peut-être copié dans le sud de la France entre la fin du VII^e et le VIII^e siècle. Les fragments comprennent une liste de noms en latin, vraisemblablement compilée au VI^e siècle, deux documents mérovingiens – dont l'un est probablement un *praeceptum* royal – et deux pièces écrites dans une graphie très particulière. Cette dernière présente d'étroites similitudes avec des protocoles grecs produits en Égypte entre la fin du VI^e et le VII^e siècle, ce qui indique que les deux fragments

12-Paris, Bibliothèque nationale de France (ci-après BNF), lat. 8840 (je travaille à une nouvelle édition de ce document en compagnie d'Arianna D'Ottone Rambach). L'influence de l'Antiquité tardive est évidente chez JUSTINIEN, *Novella*, 44, 2 (datant de 537). Sur les protocoles de l'Antiquité tardive, voir *infra*. Plusieurs protocoles arabes sont conservés à Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, Papyrussammlung, et édités dans *CPR III*. Voir aussi « The Arabic Papyrology Database » (https://www.apd.gwi.uni-muenchen.de/apd/show_new.jsp), s. v. « Kind = protocol ».

13-*Liber pontificalis*, II, p. 2, 10, 18, 30 et 31 ; d'autres textiles et objets orientaux sont systématiquement analysés par Paolo DELOGU, « L'importazione di tessuti preziosi e il sistema economico romano nel IX secolo », in P. DELOGU (dir.), *Roma medievale. Aggiornamenti*, Florence, All'Insegna del Giglio, 1998, p. 123-141, ici p. 128-130 : à la différence des autres textiles, ceux qui proviennent d'Alexandrie apparaissent dans chacune des biographies analysées ; PLINE, *Histoire naturelle*, XIII, 72-73. Sur Pline, voir désormais Tiziano DORANDI, « Praeparatur ex eo charta. Per una rilettura del capitolo di Plinio (*Nat. Hist.* XIII 71-83) sulla fabbricazione della carta di papiro », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 202, 2017, p. 84-95. Cassiodore fait aussi le lien entre les documents sur papyrus et l'Égypte : CASSIODORE, *Variae*, XI, 38.

sont aussi des protocoles. Comme l'a fait remarquer Alain Delattre, ce type d'étiquettes se prête particulièrement bien au rempli¹⁴. Il est donc probable que le papyrus sur lequel tous ces textes ont été écrits était de fabrication égyptienne, ce qui s'inscrit en parfaite cohérence avec des sources littéraires parallèles comme la *Vita patrum Iuensium* mérovingienne (VI^e siècle), dans laquelle on trouve mention du « papier d'Alexandrie »¹⁵.

Ces sources attendent encore une édition intégrale et une étude approfondie pour en permettre une meilleure intelligence. Toutefois, une analyse préliminaire permet de penser à une production égyptienne plutôt qu'à une production sicilienne, dont la seule attestation solide remonte à l'extrême fin du X^e siècle.

Le papyrus en Occident : une survivance de l'Antiquité

Où et quand le papyrus a-t-il été utilisé à des fins documentaires au haut Moyen Âge occidental ? Une cartographie des sources latines disponibles, divisées en macro-régions (Italie, France, Espagne, etc.), peut apporter des réponses plausibles à ces questions. Nous allons suivre la méthodologie de Martin, Carbonetti Vendittelli et Radiciotti : nous prendrons en compte non seulement les papyrus conservés en original – au total, cent dix environ, du V^e au XI^e siècle –, mais aussi les documents qui sont explicitement définis comme des copies d'originaux sur papyrus – plus de cinquante pièces supplémentaires – et pour lesquels sont employés des termes comme *papyrus*, *tomus*, *tomus charticinus*, *tumbus*, *tummus* et *lisca*.

L'Italie est incontestablement la région la plus riche à cet égard et, globalement, on peut dire que les preuves explicites de l'emploi du papyrus y vont de l'Antiquité au milieu du XI^e siècle. Pour Venise, deux documents sont conservés, l'un public et l'autre privé, qui ont rapport aux ducs du IX^e siècle (819 et 828/829)¹⁶.

14-Rocco RONZANI, « La tradizione manoscritta dei *Dialogi* di Gregorio Magno in Spagna. Nota su una recente ricognizione », *Augustinianum*, 53, 2015, p. 231-260 ; Montserrat TUDELA, « Els papirs de la biblioteca nacional de Catalunya », *Auriga*, 76, 2005, p. 25-28 (avec photographies). Sur les protocoles de l'Antiquité tardive, voir Johannes DIETHART *et al.*, « Les *protokolla* des papyrus byzantins du V^e au VII^e siècle. Édition, prosopographie, diplomatique », *Tyche*, 9, 1994, p. 9-40, en particulier p. 30-35 (typologie « B. *protokolla* dits 'byzantins' » en cinq ou six lignes) ; Alain DELATTRE, « La réutilisation des protocoles aux époques byzantine et arabe », in J. FRÖSEN *et al.* (dir.), *Proceedings of the 24th International Congress of Papyrology*, vol. 1, Helsinki, Societas scientiarum Fennica, 2007, p. 215-220. On peut faire une utile comparaison avec *P.Cair. Masp.* 67151. Des fragments de papyrus grecs ont aussi été trouvés dans un codex français : voir Pierre GASNAULT, *Documents comptables de Saint-Martin de Tours à l'époque mérovingienne*, Paris, BNF, 1975, p. 20-22.

15-Par exemple, Bruno KRUSCH, « Vita Patrum Iuensium Romani, Lupicini, Eugendi », in B. KRUSCH et W. LEVISON (dir.), *Passiones vitaeque sanctorum aevi Merovingici*, vol. 3, Hanovre, Hahnian, 1896, p. 158 (avec la mention *Alexandrina cartarum onera*).

16-Luigi LANFRANCHI et Bianca STRINA, *SS. Ilario e Benedetto e S. Gregorio*, Venise, Comitato per la pubblicazione delle fonti relative alla storia di Venezia, 1965, n. 1 et 2, p. 5-17 et 17-24 ; voir C. CARBONETTI VENDITTELLI, « I supporti scrittori... », art. cit. (documents *ex tummo veteri*).

À Milan, les preuves consistent en un document écrit au nom du vicaire d'Odoacre (489), en la copie d'un privilège épiscopal (789) et peut-être en ces fameux authentiques de reliques découverts à Cantù¹⁷. Un inventaire de Nonantola, datant de 1279, décrit sept privilèges écrits *in papiro*. Puisque les auteurs des documents sont les rois lombards Aistolf (749-756), Didier (757-774) et Adalgis (759-774), on peut imaginer – à la suite de certains diplomatistes – qu'à partir de la fin du VI^e siècle, les diplômes délivrés par ces monarques furent écrits sur papyrus, même s'ils n'ont été conservés que dans des copies ultérieures. Ces documents ont été rédigés non seulement dans la capitale lombarde, Pavie, mais aussi dans d'autres villes comme Crémone (767), Milan (613), Brescia (771-772) et à la *curtis Lemennis* près de Bergame (755)¹⁸. Ravenne est le cas le plus riche: on y a repéré plus de cinquante papyrus, documents aussi bien publics que privés, provenant du notariat local (V^e et IX^e siècles), du conseil municipal (433-625), de la préfecture prétorienne (555-562) et de l'archevêque (VII^e-X^e siècle environ)¹⁹. À Sienne et à San Genesio

17-Pour le premier, voir *P.Ital.*, p. 53 de l'introduction. Le deuxième, *P.Marini* 54 (document épiscopal), parle de *autenticum [...] de liscia compositum*; *liscia* est utilisé pour désigner un privilège pontifical sur papyrus dans Luca FOIS, *Le carte santambrosiane di un luogo scomparso: Paciliano*, Venise, Biblioteca francescana, 2006, n° 5. Pour les authentiques de reliques, voir *P.Ital.* 51.

18-L'inventaire (voir *P.Marini* 69) a été réédité et très bien contextualisé par Edoardo MANARINI, « *Quoniam ego novi quod in hoc cenobio multi sunt fratres, qui ignorant rationes et iura illorum*. I diplomi fondativi dell'abbazia di Nonantola nella memoria della comunità monastica: ricezione, conservazione e rielaborazione della documentazione pubblica », in F. CISELLO *et al.* (dir.), *Sicut scriptum est. La parola scritta e i suoi molteplici valori nel millennio medievale*, Turin, Accademia University Press, 2020, p. 40-67. Sur les documents lombards et leur tradition romaine, voir François BOUGARD et Antonella GHIGNOLI, « Elementi romani nei documenti longobardi? », in J.-M. MARTIN *et al.*, *L'héritage byzantin...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 241-285. Les documents en question sont dans Luigi SCHIAPARELLI (dir.), *Codice diplomatico Longobardo* (ci-après *CDL*), vol. 1 et 2, Rome, ISIME, 1929-1933; vol. 3, Carl R. BRÜHL (dir.), Rome, ISIME, 1973; vol. 4/1, Carl R. BRÜHL (dir.), Rome, ISIME, 1981; vol. 4/2, Herbert ZIELINSKI (dir.), Rome, ISIME, 2003; vol. 5, Herbert ZIELINSKI (dir.), Rome, ISIME, 1986. Voir en particulier *CDL* II, n° 293; III, n° 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 12, 13, 16, 18, 19, 22, 26, 27 (la seule copie de même époque, datée de 755), 40 et 44. D'autres documents (*praecepta*) sont analysés dans Antonella GHIGNOLI, « Su due famosi documenti pisani dell'VIII secolo », *Bullettino dell'Istituto storico italiano per il Medio Evo*, 106-2, 2004, p. 1-70 et *CDL* III, n° 267-312.

19-*P.Ital.* I-II; Jan-Olof TJÄDER, « Papiiri ravennati o probabilmente o possibilmente ravennati, dei secoli V-VII scomparsi », in *Studi in memoria di Giuseppe Bovini*, vol. 2, Ravenne, Edizioni del Girasole, p. 659-681; *P.Rain. Cent.* 166; Robert P. SALOMONS *et al.*, « Completio of a Deed of Donation », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 123, 1998, p. 151-157; *Carte ravennati*; Antonella GHIGNOLI *et al.*, « Un nuovo papiro latino del secolo VI », in C. DEL CAMINO MARTINEZ (dir.), *De la herencia romana a la procesal castellana. Diez siglos de cursividad*, Séville, Editorial Universidad de Sevilla, 2018, p. 11-28; Giuseppe RABOTTI, *Breviarium Ecclesiae Ravennatis (Codice Bavaro)*. *Secoli VII-X*, Rome, ISIME, 1985 (ci-après *Breviarium Ecclesiae Ravennatis*); Vincenzo FEDERICI, *Regesto di S. Apollinare Nuovo*, Rome, ISIME, 1907, n° 2.

in Vallari, la *conventio* d'un évêque (650) et deux *notitiae iudicati* (714 et 715), dont les protagonistes étaient le *maiordomus* du roi Liutprand et quelques évêques toscans, furent également couchés sur papyrus²⁰; il en va de même du protocole (au sens, cette fois-ci, du procès-verbal) d'un conseil municipal écrit à Rieti en 557. Tout comme Ravenne, Rome est une vraie mine : on y a repéré deux actes notariés (590-598; 949-988), vingt-cinq documents pontificaux (788-1052) et une poignée d'authentiques de reliques (VII^e-VIII^e siècle environ) auxquels il faut ajouter plusieurs autres chartes et inventaires conservés dans des copies ultérieures²¹. Quant à Gaète, la preuve de l'emploi de papyrus y est fournie par deux testaments dictés respectivement par l'évêque de Formia (831) et un consul local (906)²², tandis que pour Naples sont mentionnés plus de vingt actes notariés sur ce matériau (IX^e-XI^e siècle environ). À Syracuse, un autre protocole du conseil local contenant la transcription d'un diplôme émis par Odoacre a été écrit sur papyrus en 489²³.

20-*CDL* I, n° 4, 17, 20 (copies *a veteribus tomis vetustate consumptis*). Voir C. CARBONETTI VENDITTELLI, « I supporti scrittori... », art. cit., ici p. 34; <http://saame.it/fonte/placititoscane-toscane-1/> et Giovanna NICOLAJ, « Il Rotolo 3 dell'Archivio capitolare d'Arezzo: un caso ancora aperto », *Scrineum Rivista*, 15, 2018, p. 63-74.

21-Pour Rieti : *P.Ital.* 7. Pour Rome : documents privés, *P.Ital.* 18-19; Paul F. KEHR, « Über eine römische Papyrusurkunde im Staatsarchiv zu Marburg », *Abhandlungen der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-historische Klasse*, n. s. 1, 1896, p. 3-28. Documents publics (pontificaux) : *ChLA* XVI, n° 630 (= Armando PETRUCCI et Giulia AMMANNATI, *Lettere originali del Medioevo latino (7-11 sec.)*, vol. 2/2, Pise, Scuola normale superiore, 2012, n° 2); *Carte ravennati*, n° 9; Paolo RADICIOTTI, « Una bolla papale ritrovata : il papiro Tjäder †56 nell'Ang. Or. 62 », *Studi di egittologia e di papirologia*, 1, 2004, p. 139-145; *Carte ravennati*, n° 13; B.-M. TOCK, *La diplomatie française du haut Moyen Âge, op. cit.*, n° 128, 239 et 140; Imgard FEES et Francesco ROBERG, *Frihe Papsturkunden (891-1054)*, Leipzig, Eudora Verlag, 2006, n° 1; *P.Marini* 20; Teresa NOËL et Montserrat TUDELA, « Les butlles pontificies en papir de Catalunya », *Auriga*, 46, 2007, p. 14-46, n° 3; Harald ZIMMERMANN, *Papsturkunden (896-1046)*, Vienne, Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2 vol., 1984-1985, n° 5, 206, 207, 210, 245, 325, 257, 277, 299, 405, 416, 437, 457 et 507; Maurice PROU, « Deux fragments de bulles sur papyrus au Musée du Puy », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 64, 1903, p. 577-578. Authentiques de reliques : *P.Ital.* 57, 50, 52 et 58, sur lesquels voir Julia M. H. SMITH, « Care of Relics in Early Medieval Rome », in V. L. GARVER et O. M. PHELAN (dir.), *Rome and Religion in the Medieval World: Studies in Honor of Thomas F. X. Noble*, Farnham/Burlington, Routledge, 2014, p. 179-205. Sur les copies (à partir de *tomis charticini/charticii*), voir C. CARBONETTI VENDITTELLI, « *Sicut inveni in thomo...* », art. cit. ; P. RADICIOTTI, « Copie da papiro... », art. cit. et Charles MÉRIAUX, « A One-Way Ticket to Francia: Constantinople, Rome and Northern Gaul in the Mid Seventh Century », in S. ESDERS et al. (dir.), *East and West in the Early Middle Ages: The Merovingian Kingdoms in Mediterranean Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 2019, p. 138-148, ici p. 140.

22-*Codex Diplomaticus Cajetanus*, Mont-Cassin, 2 vol., 1887-1892, n° 1 et 19 (in *volumine chartacio*). Voir J.-M. MARTIN, « *Chartula in tumbo...* », art. cit.

23-Pour Naples : *Regii Neapolitani archivi Monumenta edita ac illustrata*, Naples, Regia Typographia, 6 vol., 1845-1861, n° 54, 109, 155, 267, 292, 351, 386, 458 et 463; Bartolommeo CAPASSO, *Monumenta ad Neapolitani ducatus historiam pertinentia II. Documenti*, Naples, F. Giannini, 1885-1892, vol. II/2, n° 3; vol. II/1, n° 33 (*chartule in tumbo/tumol tummo*). Voir J.-M. MARTIN, « *Chartula in tumbo...* », art. cit. Pour Syracuse : *P.Ital.* 10-11.

En ce qui concerne la France, les dix-sept documents sur papyrus conservés dans les archives de Saint-Denis ont été écrits à la période mérovingienne en Île-de-France (Clichy, Étrépany, Arthies). Il s'agit aussi bien de diplômes émis au nom des rois mérovingiens entre 584 et 677 que de documents privés datant des dernières années du VI^e siècle à 691 et concernant des aristocrates locaux²⁴. À cet ensemble, il faut ajouter les fragments prélevés dans le codex de Grégoire le Grand, évoqué plus haut. On suppose que le volume provient du sud de la France, mais, pour l'instant, on ignore l'endroit où les fragments de papyrus latins (VI^e-VII^e siècle) ont été composés; on sait juste qu'ils étaient probablement liés à un monastère. Qu'ils aient été écrits dans la même zone que le codex n'est pas une hypothèse si hasardeuse: on sait que certains volumes de papyrus ont été copiés dans le sud et le centre de la France. Enfin, il convient de mentionner un document public – aujourd'hui perdu, mais jadis analysé par des savants de l'époque moderne, dont Jean Mabillon – écrit en 788 à Compiègne au nom de Charlemagne pour un monastère de Carcassonne. Cette source pose toutefois problème, puisqu'on estime que la circulation du papyrus en France s'est interrompue un siècle auparavant. Il pourrait s'agir d'un faux forgé à Saint-Denis pendant le haut Moyen Âge, même si l'on ne peut exclure que les souverains carolingiens aient utilisé du papyrus de manière sporadique ou dans des circonstances exceptionnelles. En effet, au moins trois autres documents sur papyrus peuvent être associés aux Carolingiens, dont deux, encore conservés, étaient respectivement adressés aux Églises de Ravenne et de Rome²⁵. Dans ces deux cités, le papyrus circulait encore aux VIII^e-IX^e siècles,

24- Documents publics: *ChLA* XIII, n° 550, 552, 554, 551, 556, 555, 559, 558, 557, 560, 561, 553 et 562, réédités dans Theo KÖLZER, *Die Urkunden der Merowinger*, Hanovre, Hahnsche Buchhandlung, 2001. Documents privés: *ChLA* XIII, n° 569; XIV, n° 592; XIII, n° 549 et 563, les deux premiers étant réédités dans Josiane BARBIER, *Archives oubliées du haut Moyen Âge. Les gesta municipalia en Gaule franque (VI^e-IX^e siècle)*, Paris, Honoré Champion, 2014, p. 259-348. On trouve une liste dans Hartmut AT SMA et Jean VEZIN, « Les faux sur papyrus de l'abbaye de Saint-Denis », in J. KERHERVÉ et A. RIGAUDIÈRE (dir.), *Finances, pouvoirs et mémoire. Mélanges offerts à Jean Favier*, Paris, Fayard, 1999, p. 674-699. Sur les problèmes concernant l'emplacement des écrits, voir Jean VEZIN, « Un demi-siècle de recherches et de découvertes dans le domaine de l'écriture mérovingienne », *Archiv für Diplomatik*, 50, 2004, p. 247-276; Paolo RADICIOTTI, « I frammenti papiracei di Avito. A proposito dell'origine della merovingica », *Segno e testo*, 6, 2008, p. 73-120. L'authentique suisse décrit dans Rudolf SCHNYDER, « Das Kopfreliquiar des heiligen Candidus in St-Maurice », *Zeitschrift für Schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte*, 24, 1965-1966, p. 65-127, p. 123 pourrait avoir été écrit en France, mais, dans tous les cas de figure, il appartient à l'aire culturelle mérovingienne. Sans doute *ChLA* XVI, 666, perdu désormais, venait-il aussi de l'aire mérovingienne.

25- Le diplôme de Compiègne est le *P. Marini* 70. Sur les codices français, voir Serena AMMIRATI, *Sul libro latino antico. Ricerche bibliologiche e paleografiche*, Rome, Fabrizio Serra Editore, 2015, chap. 8. Sur les faux, voir H. AT SMA et J. VEZIN, « Les faux... », art. cit. Les papyrus carolingiens sont les *P. Marini* 71 (= Luigi SCHIAPARELLI, « Le carte antiche dell'archivio capitolare di S. Pietro in Vaticano », *Archivio della Società romana di storia patria*, 24, 1901, p. 393-496, n° 1, avant 797, copie d'un *tomus carticeus* écrit à Rome, Saint-Pierre; voir P. RADICIOTTI, « Copie da papiro... », art. cit., ici p. 162); *P. Vat. Mai*, p. 362-363 (Cité du Vatican, Biblioteca apostolica Vaticana (ci-après BAV), Pap. lat. 2;

si bien qu'il est probable que les destinataires eux-mêmes aient fourni le support d'écriture aux rois pour qu'ils émettent des documents en leur faveur. Le diplôme de Compiègne pourrait relever du même cas de figure, car un document mérovingien de 716 témoigne de l'arrivée au monastère de Corbie de cinquante rouleaux de papyrus (*carta tomi*) en compagnie d'autres produits orientaux, et un autre inventaire en lien avec Corbie (dit *Brevis de melle*) atteste d'une semblable situation un siècle plus tard²⁶. On sait en outre qu'en 862, quelques évêques allemands ont joint une lettre à un document envoyé par Lothaire II et Louis le Germanique au pape Nicolas I^{er}, s'excusant d'avoir écrit sur parchemin et non pas sur papyrus – *in tuncardo*, possible erreur de copie pour *in tum(o) chart(icine)o* –, en conformité à l'usage antique (*mos antiquus*)²⁷. Une utilisation prolongée du papyrus en France, en certaines occasions, pourrait également expliquer quelques lacunes, comme l'absence d'originaux des protocoles de conseils municipaux, conservés seulement par des copies plus tardives²⁸. Auraient-ils été écrits sur papyrus ?

En Espagne, la seule référence explicite concerne la Catalogne. Il s'agit d'un document délivré par l'évêque de Gérone, en 977, pour un monastère de Besalù. Le document a été perdu, mais une copie en a été conservée dans un document pontifical de 1252²⁹. Quant aux autres régions de la péninsule ibérique, Carl Brühl, étudiant les actes du huitième concile de Tolède (653), a interprété le terme *volumen* – dans l'expression *reserato volumine tomi* – comme une preuve de l'utilisation du papyrus à la chancellerie des rois wisigoths. En fait, *volumen* indique un document en forme de rouleau. Le mot *tomus*, qui apparaît dans d'autres actes conciliaires jusqu'au début des années 790, pourrait, par analogie

la *scriptio superior* est un diplôme carolingien de la fin du IX^e siècle environ en faveur de l'Église de Ravenne ; voir Thomas S. BROWN, « The Church of Ravenna and the Imperial Administration in the Seventh Century », *The English Historical Review*, 94-370, 1979, p. 1-28, en particulier p. 24-25) ; *ChLA LV*, n° 8 (*P.Vat.lat.* 26 : donation d'un empereur à l'Église de Rome, IX^e siècle environ ; voir Angelo MERCATI, « Frammenti in papiro di un diploma imperiale a favore della Chiesa Romana », in A. BRACKMANN (dir.), *Papsttum und Kaisertum. Forschungen zur politischen Geschichte und Geisteskultur des Mittelalters. Paul Kehr zum 65. Geburtstag*, Munich, Verlag der Münchner Drucke, 1926, p. 163-167 ; *Id.*, *Saggi di storia e letteratura*, vol. 2, Rome, Edizioni di storia e letteratura, 1982, p. 103-108).

26 - T. KÖLZER, *Die Urkunden der Merowinger*, *op. cit.*, n° 151. Le document, conservé en copie, est la confirmation de privilèges antérieurs, et on ne peut exclure que la mention d'un papyrus original soit la simple transcription d'états antérieurs. L'inventaire est le *Brevis de melle*, in B. GUÉRARD (éd.), *Polyptique de l'Abbé Irminon*, Paris, Imprimerie royale, 1836, p. 336. Son interprétation pose des problèmes semblables à ceux soulevés par le document précédent : voir H. PIRENNE, « Le commerce du papyrus... », *art. cit.*, ici p. 183-189.

27 - *Epistolae Karolini Aevi (MGH Epistolae)*, vol. 4, Berlin, Weidmann, 1925, p. 212-214 (lettre conservée en copie). Voir H. BRESSLAU, *Manuale di diplomatica...*, *op. cit.*, p. 1102.

28 - Sur les *gesta municipalia* en France, voir J. BARBIER, *Archives oubliées...*, *op. cit.*

29 - P. Marini 104 (*privilegium antiquissimum in papiro*). Voir à ce propos L. SANTIFALLER, *Beiträge zur Geschichte...*, *op. cit.*, p. 69 et Santiano SOBREQUÉS VIDAL *et al.*, *Els comtats de Girona, Besalù, Empúries i Peralada (Catalunya Carolíngia*, vol. 5), Barcelone, Institut d'Estudis Catalans, 2003, p. 394.

avec des sources d'autres régions, être pris pour une référence au papyrus, mais, dans ce cas particulier, il désigne une typologie textuelle précise, comme l'a déjà indiqué Angel Canellas Lopez³⁰.

Pour conclure ce recensement géographique, un cas très spécial mérite d'être retenu. En 2006, un codex médiéval a été découvert dans une tourbière sur le territoire de la commune de Faddan More, en Irlande. Le manuscrit a probablement été copié vers 800 et contient un psautier latin. Or l'intérieur de la couverture en cuir est doublé de papyrus. Une pratique culturelle semblable peut être observée non seulement dans des manuscrits provenant d'Égypte (Nag Hammadi; papyrus 1442 de la British Library), mais aussi de France, comme nous l'avons indiqué : dans les deux cas, le matériau de renfort provient de documents réemployés. Concernant le codex de Faddan More, s'il ne s'agit pas d'un acte écrit sur papyrus en Irlande, cet exemple n'en montre pas moins qu'au haut Moyen Âge, le papyrus pouvait atteindre, par de multiples canaux de la culture écrite, des régions très éloignées de l'Égypte. Ce constat est tout à fait cohérent avec ce que l'on sait plus généralement de la relation entre cultures orientales et cultures irlandaise et anglo-saxonne, bien mise en évidence par Michelle Brown³¹.

30-Carl R. BRÜHL, « Diplomatique comparée des royaumes barbares », *École pratique des hautes études. Sciences historiques et philologiques. Annuaire, 1976-1977*, 1977, p. 507-537, en particulier p. 514 et Angel CANELLAS LOPEZ, *Diplomatica hispano-visigoda*, Saragosse, Institució Fernando el Catòlico, 1979, p. 48-49. Pour la mention de *tomi* dans les actes conciliaires : Francisco Antonio GONZALEZ, *Collecion de canones. La Iglesia española*, vol. 2, Madrid, Imprenta de Don Pedro Montero, 1850, p. 336 (636), 363 (653), 454 (681), 495 (683), 533 (688) et 555 (693). À la suite de H. BRESSLAU, *Manuale di diplomatica...*, *op. cit.*, p. 1099 et Carl R. BRÜHL, « Chronologie und Urkunden der Herzöge von Spoleto », *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 51, 1971, p. 1-92, en particulier p. 31-32 (aussi dans *CDL IV/1*, n° 2), on pense que la mention de *munimina voluminum* dans un document du roi lombard Aistolf (*CDL III*, n° 2, conservé dans le cartulaire de Farfa) se référerait à des documents sur papyrus délivrés par le duc Loup de Spolète (voir *CDL IV/1*, n° 8, 10 et 13). Cette interprétation doit être rejetée, puisque *volumen* ne désigne pas un document de papyrus. La question des Lombards de Spolète et de Bénévent reste irrésolue. Le papyrus publié dans A. PETRUCCI et G. AMMANNATI, *Lettere originali...*, *op. cit.*, n° 1 a probablement été écrit à Spolète au nom de l'abbé de Saint-Denis, mais de fortes similitudes de dimensions et de format avec la lettre pontificale éditée dans *Lettere originali...*, *op. cit.*, n° 2, appartenant au même dossier, laissent à penser que la chancellerie pontificale a peut-être fourni le support à l'abbé et à ses scribes. La collaboration entre le pape et l'abbé dans leur mission italienne conforte cette hypothèse.

31-Anthony READ, *The Faddan More Psalter: Discovery, Conservation and Investigation*, Dublin, National Museum of Ireland, 2011. Nous avons eu connaissance de ce manuscrit grâce à une communication de Paolo Fioretti à Naples. Sur les cultures irlandaise et anglo-saxonne, voir Michelle P. BROWN, « Imagining, Imaging, and Experiencing the East in Insular and Anglo-Saxon Cultures: New Evidence for Contact », in J. D. NILES *et al.* (dir.), *Anglo-Saxon England and the Visual Imagination*, Tempe, ACMRS, 2017, p. 49-84 ; Michelle P. BROWN, « The Bridge in the Desert: Towards Establishing an Historical Context for the Newly Discovered Latin Manuscripts of St. Catherine's Sinai », in A. D'OTTONE RAMBACH (dir.), *Palaeography between East and West: Proceedings of the Seminars on Arabic Palaeography at Sapienza University of Rome*, Rome, Fabrizio Serra Editore, 2018, p. 73-98.

Figure 1 – Diffusion du papyrus, v^e-viii^e siècle

Source : Dario Internullo.

D'un point de vue chronologique, le *corpus* de papyrus latins occidentaux fournit des preuves de la circulation de ce matériau et informe sur son évolution dans le temps et l'espace. Une analyse quantitative des documents conservés sous forme originale et des copies explicites de papyrus révèle que la distribution chronologique est assez homogène sur l'ensemble de la période et que seul le XI^e siècle connaît une régression en la matière : alors que l'on recense trente-quatre documents environ au VI^e siècle, trente-sept au VII^e siècle, trente-quatre environ au VIII^e siècle, vingt-cinq au IX^e siècle et quarante environ au X^e siècle, le XI^e siècle n'enregistre la présence que de onze documents. Il n'est toutefois pas exclu qu'il s'agisse d'une illusion d'optique. Compte tenu de l'accroissement progressif des documents sur parchemin, la stabilité pourrait déjà être un signe de contraction.

Sans doute le corpus est-il trop étroit pour fournir des données vraiment probatoires (d'autant que ces chiffres pourraient varier de façon importante si l'on y ajoutait les documents qui ont peut-être été écrits sur papyrus – par exemple, des lettres comme les *Variae* de Cassiodore ou des actes et des protocoles mérovingiens –, mais ont été conservés par des copies ultérieures sur parchemin). Il faut alors considérer la répartition géographique des papyrus occidentaux dans une perspective chronologique (fig. 1 et 2) : au VI^e siècle, les documents sur papyrus sont concentrés à Ravenne et dans son territoire alentour, à Rome, Rieti

Figure 2 – Diffusion du papyrus, IX^e-XI^e siècle

Source : Dario Internullo.

et en Île-de-France ; au VII^e siècle, à Pavie, Milan, Ravenne, Sienna et en Île-de-France ; au VIII^e siècle, à Pavie, Milan, Bergame, Brescia, Crémone, Ravenne, Sienna, San Genesio in Vallari et en Île-de-France ; au IX^e siècle, à Venise, Ravenne et dans son territoire, Rome, Gaète et Naples ; au X^e siècle, à Gérone, Ravenne, Rome, Gaète et Naples ; au XI^e siècle, à Rome et Naples.

Si l'on considère ces données, il apparaît alors clairement que la circulation du papyrus n'a pas connu une rupture brutale, mais plutôt une contraction, perceptible avant tout d'un point de vue géographique : à partir du IX^e siècle, on ne trouve plus de papyrus que dans les villes côtières, probablement parce qu'elles étaient mieux reliées aux routes commerciales méditerranéennes. De plus, le XI^e siècle peut être considéré sans ambages comme la fin de l'utilisation du papyrus, aussi bien en Occident qu'en Orient.

Le parchemin en Occident : un phénomène médiéval

Le parchemin, ce support d'écriture fait à partir de peaux d'animaux, n'est certainement pas une invention médiévale, comme le prouvent, entre autres, les récits de Perse (III, 10-11), de Quintilien (*Institution oratoire*, X, 3, 31) et de Martial (*Épigrammes*, I, 2). Pour la production livresque, ce matériau était déjà très répandu

dans l'Antiquité et encore plus dans l'Antiquité tardive, notamment à partir du IV^e siècle, comme nous le verrons. En ce qui concerne la rédaction des actes de la pratique, cependant, le parchemin n'était pas courant et n'intervenait que comme substitut du papyrus, bien que des lois et des usages antiques tardifs aient permis son usage : un rescrit de l'empereur Léon (470), conservé dans le *Code Justinien*, traite des documents impériaux publics écrits « à la fois sur papyrus et sur parchemin » (*sive in chartis sive in membranis*). De même, un testament de 552, transcrit dans un protocole du conseil municipal de Ravenne, suggère que les codicilles – des documents privés – pouvaient être écrits sur *charta*, *membrana* ou autres supports³². En tout état de cause, ces sources semblent correspondre à des moments de pénurie du papyrus et non à une pratique généralisée.

En revanche, la diffusion du parchemin à des fins documentaires est un phénomène résolument médiéval, comme en témoignent les sources documentaires et, surtout, leur répartition chronologique³³. Le VI^e siècle est globalement dépourvu d'attestation. Du VII^e siècle, moins de 100 documents sur parchemin sont conservés, dont 80 % remontent au dernier quart du siècle, tandis que les autres sont datés avec une large marge d'approximation. Au VIII^e siècle, on recense quelque 700 documents, tandis qu'au IX^e siècle, il en existe plus de 2 300. Pour avoir une idée de leur diffusion et afin de mieux saisir la dynamique du phénomène, il convient de croiser chronologie et géographie.

Les premières régions qui ont commencé à utiliser le parchemin au VII^e siècle étaient situées en France, en Angleterre et en Espagne (fig. 3). Le matériau est apparu en France au début des années 670, parmi les documents royaux produits en Île-de-France ; en Angleterre, à la fin de la même décennie, avec un document royal écrit à Reculver (Kent) ; en Espagne, entre 690 et 704, avec un ensemble de documents publics et privés de provenance incertaine. Un document français de l'année 670, conservé par une copie, porte la formule *ut haec praeceptio nostra in membranis conscripta firma et inviolabilis perseveret, manu nostra subter eam decrevimus affirmare* (« afin que notre précepte, écrit sur parchemin, continue à être valide et inviolable, nous avons décidé de l'affermir en bas avec notre main ») : la précision concernant l'utilisation du parchemin semble confirmer que la pratique était alors perçue comme une innovation³⁴.

32-*Cod. Iust.* I, 23, 6 ; *P.Ital.* 4-5. Sur la production livresque, voir L. SANTIFALLER, *Beiträge zur Geschichte...*, *op. cit.* ; Paolo FIORETTI, « Prima dello *scriptorium*. Esperienze di produzione libraria 'collettiva' in età tardoantica », in *Scriptorium. Wesen-Funktion-Eigenheiten. Comité international de paléographie latine, XVIII. Kolloquium*, Munich, Bayerische Akademie der Wissenschaften, 2015 ; S. AMMIRATI, *Sul libro latino antico...*, *op. cit.* ; Paolo FIORETTI, « Percorsi di autori latini tra libro e testo. Contesti di produzione e di ricezione in epoca antica », *Segno e testo*, 14, 2016, p. 2-38. L'*Edictum de pretiis rerum venalium* de Dioclétien (VII, 40, daté de 301) mentionne un *membranarius* et un *quaternio pergameni*. Colomban de Luxeuil a écrit une lettre sur parchemin dès 610-611 : *Epistolae Merovingici et Karolini Aevi (MGH Epistolae)*, vol. 1, Berlin, Weidmann, 1892, p. 169.

33-Les données suivantes proviennent de *ChLA* (première et deuxième séries).

34-Pour la France : *ChLA* XIII, 564, 565, 566, 567, 568, 570, etc. Le document avec la mention du parchemin se trouve dans T. KÖLZER, *Die Urkunden der Merowinger*, *op. cit.*, n° 108 (il s'agit d'une copie ultérieure quelque peu interpolée, mais apparemment pas

Figure 3 – Diffusion du parchemin, VII^e siècle

Source : Dario Internullo.

En France et en Angleterre, non seulement cet usage s'est poursuivi au VIII^e siècle, mais le nombre d'endroits où le parchemin était utilisé comme support d'écriture a aussi augmenté (fig. 4) : citons, en France, Crécy-en-Ponthieu (709), Attigny (751), Orléans (766), Samoussy (769), Ponthion (769), Quierzy (775) et Thionville (775) ; en Angleterre, Canterbury (732), Lyminge (757), Chelsea (767), Hartleford (779), Selsey (780), Clifeshoh (791-793) et Tonbridge (799)³⁵. L'Italie suit, avec des documents privés écrits sur parchemin dans des villes comme Pise (720), Plaisance (721), Lucques (723), Milan (725), Pistoia (726), Novare (729), Chiusi (735), Tuscania (736), Luni (736), Sovana (736 ou 741), Pavie (759), Trévise

dans cette section : voir p. 278). Pour l'Angleterre : *ChLA* III, 182, 188 et 220. Pour l'Espagne : *ChLA* XLVI, 1398-1402 (la *scriptio inferior* de l'un d'entre eux, n° 1399, est cependant datée de la première moitié du VII^e siècle sur des bases paléographiques), auxquels il faut ajouter *ChLA* I, 2, et A. CANELLAS LOPEZ, *Diplomatica...*, *op. cit.*, n° 215-220. 35-Pour la France : *ChLA* XIV, 585 (Crécy-en-Ponthieu) ; XV, 597 (Attigny) ; XII, 530 (Orléans) ; XV, 605 (Samoussy) ; XVII, 658 (Ponthion) ; XIX, 672 (Blanzy) ; XV, 616 (Quierzy) ; XVI, 620 (Thionville). Pour l'Angleterre : *ChLA* III, 190 (Canterbury) ; III, 192 (Lyminge) ; III, 186 (Chelsea) ; III, 184 (Hartleford) ; IV, 236 (Selsey) ; III, 180 (Clifeshoh) ; III, 223 (Tonbridge).

Figure 4 – Diffusion du parchemin, VIII^e siècle

Source : Dario Internullo.

(768), Imola (783), Bergame (785), Asti (788) et Salerno (799)³⁶. En Suisse, les notaires qui gravitaient autour du monastère de Saint-Gall semblent avoir utilisé le parchemin pour leurs actes privés à partir de 744 : des lieux comme Gebertswill (744), Benken (744), Illnau (745), Augst (752) et Saint-Gall même sont mentionnés dans les chartes. En Allemagne, le parchemin est apparu à partir des années 770 dans les diplômes carolingiens émis à Worms (771), Düren (774), Hersfeld (777), Lippstringe (780), Kostheim (790) et Francfort (791)³⁷.

La diffusion et l'emploi de ce matériau s'accroissent encore au IX^e siècle (fig. 5). D'une part, les sociétés qui avaient commencé à utiliser le parchemin ont persisté dans leur pratique. D'autre part, son introduction dans de nouvelles

36-*ChLA* XXVI, 799 (Pise); XXVIII, 844 (Plaisance); XXX, 902 (Lucques; mais peut-être l'original de *CDL* I, n° 12, daté de 700, était-il déjà sur parchemin); XXVIII, 845 (Milan); XXV, 794 (Pistoia); XXVII, 838 (Novare); XXIII, 731 (Chiusi); XXIII, 730 (Tuscania); XXX, 909 (Luni); XXIII, 910 (Sovana); XXVII, 814 (Pavie); XXIX, 875 (Trévis); XXIX, 888 (Imola); XXIX, 869 (Bergame); XXVII, 835 (Asti); XX, 702 (Salerne).

37-Pour Saint-Gall: *ChLA* I, 40 (Gebertswill), 42 (Benken), 41 (Illnau), 45 (Augst), 46 (Saint-Gall); II, 159; I, 41; II, 160; I, 45, etc. Pour l'Allemagne: *ChLA* II, 157 (Worms); XV, 613-614 (Düren); XII, 539 (Hersfeld); XXIX, 883 (Lippstringe); XVI, 631 (Kostheim); XII, 541 (Francfort).

Figure 5 – Diffusion du parchemin, IX^e siècle

Source: Dario Internullo.

régions est patente, notamment en Italie et en Catalogne. En Italie, nombre de cités se mettent à se servir du nouveau support, surtout (mais pas seulement) pour les documents privés : Bologne (801), Prato (802), Côme et Brescia (807), Tarente et Vérone (809), Bénévent (810), Modène (813), Parme (830), Mantoue (830), Sienne (831), San Miniato (841), Trente et Trani (845), Rome (858, mais seulement pour des documents provenant d'autorités extérieures à la ville), Bobbio, Monza et Gaète (862), Capoue (866), Florence (868), Venosa (868), Ravenne (872), Faenza (883) et Césène (892)³⁸. En Espagne, le parchemin apparaît

38-*ChLA* LXXXVIII, 28 (Bologne, document de Charlemagne) et XCII, 7 (Bologne, document privé); XCI, 25 (Prato); XCIV, 4 (Côme); XCIV, 5 (Brescia); LIII, 1 (Tarente); LV, 2 (Vérone); LIII, 2 (Bénévent, document du prince Grimoald II) et LIII, 10 (879, document privé); LXXXVIII, 2 (Modène); LXVIII, 18 (Parme); LXXXVIII, 35 (Mantoue, diplôme de Lothaire I^{er}); LXII, 15 (Sienna); LXII, 24 (San Miniato); LIX, 17 (Trente); LIII, 14 (Trani); LXXXIX, 13 (Rome, document de Louis II, 858) et LXXXIV, 27 (Rome, document de l'évêque de Lucques, 879); LVII, 19 (Bobbio); XCV, 22 (Monza); LIII, 8 (Gaète); XCIII, 10 (Capoue, document de Louis II, 866) et LIII, 13 (Capoue, document privé, 890-895); XCI, 32 (Florence); XCIII, 11 (Venosa, document de Louis II); LIV, 5 (Ravenne; le lieu originel d'écriture du n° 1, daté de 838, semble être Rovigo; voir aussi *Carte ravennati*, n° 11); LV, 11 (Faenza); LIV, 16 (Césène).

dans de nombreuses régions catalanes, surtout – ici aussi – dans des documents privés : dans les comtés d’Urgell (815), de Gérone et de Berguedà (833), d’Osona (881), de Barcelone (893), de Manresa (898/924), de Cerdagne (899) et de Besalù (900)³⁹.

Pour l’instant, il n’est guère possible de retracer en détail la diffusion du nouveau support aux ^x^e et ^{xi}^e siècles, mais on peut tout de même noter qu’à cette époque, les cités où l’usage du papyrus était le plus persistant – Rome, Naples, Venise – ont également commencé à utiliser le parchemin. Finalement, au milieu du ^{xi}^e siècle, la transition du papyrus au parchemin peut être considérée comme accomplie⁴⁰. Désormais, l’Occident tout entier utilise le nouveau matériau.

À l’évidence, la présence d’un unique document sur parchemin ne permet pas de dater, à l’année près, le basculement vers ce support. Il faut replacer les données concernant le papyrus et le parchemin dans chaque contexte particulier pour comprendre si la transition s’est effectuée et, dans l’affirmative, quand et comment. Il importe aussi de mentionner l’emploi, durant le haut Moyen Âge, d’autres matériaux, comme le bois et l’ardoise. En outre, il convient d’introduire une variable supplémentaire, celle de la transmission archivistique des documents, qui peut également entraîner des distorsions de perspective. Sachant qu’il est ici impossible de tenir compte de chaque cas individuel, il peut être utile de réfléchir aux contextes les plus connus et à leurs possibles analogies avec les cas moins fameux ou plus problématiques.

Prenons l’exemple de l’Île-de-France et de Ravenne, ou plutôt, d’un point de vue archivistique, des archives de l’abbaye de Saint-Denis et des archives archiépiscopales de Ravenne. Ce sont, parmi les archives médiévales connues à ce jour, celles qui couvrent la plus longue durée : elles conservent des documents datant respectivement de la fin du ^{vi}^e siècle (Saint-Denis) et du ^v^e siècle (Ravenne) ; elles sont presque contemporaines des débuts de la conservation dans les institutions ecclésiastiques concernées. La plupart des documents originaux sur papyrus connus à ce jour – y compris ceux des papes romains et un document impérial en provenance de Constantinople – ont été transmis par l’un ou l’autre de ces dépôts d’archives.

39- *ChLA* CXIII, 9 (comté d’Urgell) ; CXIII, 8 (comté de Gérone) et CXIII, 12 (comté de Berguedà) ; CXII, 23 et 25 (comté d’Osona) ; CXII, 13-14 (comté de Barcelone) ; CXII, 20 (comté de Manresa) ; CXII, 48 (comté de Cerdagne) ; CXII, 7 et 19 (comté de Besalù).
40-On trouve une estimation de la répartition chronologique des sources écrites aux ^x^e-^{xi}^e siècles dans le royaume d’Italie (*Regnum Italiae*) dans Ronald G. WITT, *The Two Latin Cultures and the Foundation of Renaissance Humanism in Medieval Italy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p. 99-102 : de 900 à 1050, la quantité est presque multipliée par quatre. On trouve le même genre de proportions pour la Catalogne : voir Michel ZIMMERMANN, *Écrire et lire en Catalogne (IX^e-XI^e siècle)*, Madrid, Casa de Velazquez, 2003, p. 623. Sur Rome, Naples et Venise, voir C. CARBONETTI VENDITTELLI, « I supporti scrittori... », art. cit. Au ^x^e siècle, le parchemin apparaît aussi en Ombrie, auparavant sous domination byzantine ; le plus ancien document de cette région est une donation rédigée à Gubbio en 921 par un notaire imprégné de la tradition de l’Antiquité tardive, un *tabellio civitatis Eugubine* : voir Roberto ABBONDANZA (dir.), *Il notariato a Perugia*, Rome, Consiglio nazionale del notariato, 1973, p. 3.

Les archives de Saint-Denis, aujourd'hui conservées à Paris, constituent l'un des rares dépôts en Occident à avoir conservé un ensemble de documents sur papyrus. Le « miracle » s'explique en réalité par une circonstance exceptionnelle : l'on n'aurait rien su de ces papyrus s'ils n'avaient pas été restaurés et remployés pour forger de faux diplômes pontificaux aux X^e et XI^e siècles, peut-être même avant. Voilà qui permet aussi de comprendre pourquoi, à cette exception près, les documents sur papyrus furent presque totalement détruits : parfois, les textes ont été transcrits dans des cartulaires ou sur des copies de parchemin, mais, le plus souvent, ils ont disparu, recouverts par les continuel changements de propriété et de statut juridique. Les documents de Saint-Denis montrent qu'en Île-de-France, les notaires locaux et les officiers mérovingiens ont régulièrement utilisé le papyrus jusqu'au début des années 670, puis de plus en plus rarement jusqu'en 690, avec quelques exceptions possibles dans les siècles suivants (ainsi en 715 ou en 788). Le premier parchemin des archives (conservant un original) date de 673 et il est suivi de dizaines de documents écrits sur le même support. Il en ressort que, dans l'aire française telle que l'informent ces archives uniques, le passage d'un matériau à l'autre a eu lieu entre 670 et 690. Les données montrent cependant non pas une disparition totale du papyrus, mais plutôt une transformation des pratiques documentaires, qui s'est probablement produite à un moment où le papyrus se faisait rare⁴¹.

Ravenne, dont les archives sont explicitement attestées dès les VI^e et VII^e siècles, est l'une des cités de culture byzantine où l'usage du papyrus a duré le plus longtemps. Sans doute ses acteurs culturels ont-ils commencé très tôt à réfléchir à la manière de préserver leurs « fragiles » documents : on le perçoit, par exemple, dans des mentions d'archivage portées au verso de certains papyrus, et il semble qu'il en ait été ainsi jusqu'aux pillages du XV^e siècle⁴². Or à Ravenne, jusqu'au milieu du IX^e siècle, les notaires et les officiers de chancellerie écrivaient

41 - Sur les archives et les faux de Saint-Denis, voir H. ATSMÀ et J. VEZIN, « Les faux... », art. cit. Les preuves décisives de la transition du papyrus au parchemin sont *ChLa XIII*, 560, 561, 562 et 563 (papyrus) ; T. KÖLZER, *Die Urkunden der Merowinger*, op. cit., n° 108 et *ChLa XIII*, 564, 565, 566, 567, 568 et 570 (parchemin) ; Patrick J. GEARY, « La memoria degli archivi e la distruzione del passato alla fine del primo millennio d.C. », *Storiografia*, 2, 1998, p. 163-192, en particulier p. 185-192.

42 - On trouve des témoignages explicites sur les archives dans *P.Ital.* 22 (639, note finale) ainsi que dans deux mentions dorsales inédites, datables des VI^e-VII^e siècles, sur le verso de Londres, British Library, Add. Ms. 5412 (le recto est *P.Ital.* 35) et de Cité du Vatican, BAV, Pap. lat. 7 (le recto est *P.Ital.* 37) : ce sont les seuls documents privés dont la volute extérieure a été conservée. Sur les archives archiépiscopales de Ravenne, voir Giuseppe RABOTTI, « L'archivio arcivescovile di Ravenna e la tradizione delle istituzioni tra tardoantico e Medio Evo », communication donnée à la rencontre *Ravenna capitale. Società, diritto e istituzioni nei papiri ravennati (V-VIII secolo)*, Ravenna, 14-15 maggio 2010, dont le texte complet est disponible en ligne : <http://amsacta.unibo.it/3002>, ainsi que l'introduction de Jan-Olof TjÄDER à *P.Ital.* I et II.

régulièrement sur papyrus, alors qu'à partir de 838, puis de manière plus nette à compter de 872 environ, ils ont de plus en plus utilisé le parchemin⁴³. Il y a bien, ici aussi, des exceptions, comme le registre de papyrus connu sous le nom de *Breviarium Ecclesiae Ravennatis* et datable des années 966-978, mais, globalement, dans la cité et sur le territoire alentour, la transition semble s'être produite entre 840 et 875 environ, au terme d'un processus où se mêlent conjoncture économique, prise de conscience de la nouvelle technologie et attachement à d'antiques pratiques culturelles.

Saint-Denis et Ravenne offrent une bonne base de comparaison pour comprendre et remettre en contexte la dynamique des autres situations et des autres dépôts. Ainsi les archives épiscopales de Lucques partagent-elles de nombreux traits avec les archives monastiques de Saint-Denis, quoique de manière plus problématique. Les documents subsistants remontent ici à 685 ; toutefois, jusqu'en 723, seules des copies d'originaux (*exemplaria* ou *exemplaria ex authentico*) sont conservées. À partir de 723, des originaux commencent à apparaître qui, tant par leur graphie que par le format « long et étroit » du parchemin, « rappellent les papyrus italiens des VI^e-VII^e siècles »⁴⁴. La date de 685 pourrait n'être que le *terminus post quem* d'une mémoire archivistique forgée au VIII^e siècle. Mais, d'après les données matérielles et grâce à une comparaison avec Saint-Denis, il est probable que les années 680-720 correspondent à la période de transition du papyrus au parchemin. Il n'y a ici aucun indice d'une fabrication de faux comme à Saint-Denis, et ce qui avait été écrit auparavant n'a pas été sauvegardé⁴⁵.

De même, les évolutions à Ravenne – et dans d'autres villes comparables comme Venise ou Rome – permettent de comprendre pourquoi, en Catalogne, les documents apparaissent assez tardivement : on y trouve à la fois un document écrit sur papyrus en 977 et une tradition documentaire qui ne prend vraiment corps – avec des documents en parchemin – qu'à partir de la fin du IX^e siècle. En Catalogne, à l'instar d'autres villes comme Rome, on a aussi l'attestation, pour le IX^e siècle, de plusieurs transcriptions de documents anciens qui ont été *consumpti* (« ruinés ») par la *nimia vetustas* (« vétustée extrême »). De plus, en 1028, le monastère de Gerri de la Sal a sollicité d'un officier de la chancellerie de Barcelone la transcription d'un privilège pontifical sur papyrus écrit en 977. Michel Zimmermann se demande pourquoi le monastère s'est tourné vers un officier étranger pour cette opération. Peut-être est-ce parce que ce notaire avait déjà une expérience d'écriture sur papyrus et qu'il était donc capable de traiter sans problème un document si

43-Sur la transition du papyrus au parchemin à Ravenne, voir C. CARBONETTI VENDITTELLI, « I supporti scrittori... », art. cit., ici p. 34-36.

44-*CDL* I, n° 7, 12, 16, 22, 24-26, 28 et 30 ; Armando PETRUCCI et Carlo ROMEO, *Scriptores in urbibus. Alfabetismo e cultura scritta nell'Italia altomedievale*, Bologne, Il Mulino, 1992, p. 78 (d'où est extraite la citation).

45-À Trévise, les documents sont conservés dans une copie de 710 : *CDL* I, n° 14, 37 et 3 ; à Pavie, dans une copie de 714 : *CDL* I, n° 18, 48, 155 et 163 (mais voir aussi *supra*). Sur Bergame, voir *supra* ainsi que *CDL* II, n° 293 (daté de 774).

fragile. Un cas similaire a été mis en lumière par Radiciotti : pour faire transcrire des privilèges pontificaux romains sur papyrus, l'abbaye de Saint-Victor de Marseille s'est directement adressée à un notaire romain⁴⁶.

Décrire la transition : papyrus et parchemin, documents et livres

Les données recueillies et analysées ici ne peuvent être interprétées mécaniquement : un unique document sur papyrus ne témoigne pas d'une circulation intense du matériau et, inversement, un unique document sur parchemin n'indique pas forcément une brusque interruption de l'utilisation du papyrus, ni l'adoption généralisée du nouveau support. Tous ces phénomènes sont complexes, diversifiés ; les deux matériaux ont évolué non seulement en interaction, mais aussi en relation avec d'autres supports, tels que les tablettes de bois, héritées d'une tradition romaine et présentes partout en Occident jusqu'au XVIII^e siècle, ou les tablettes d'ardoise, attestées dans de nombreux endroits en Espagne, du VI^e jusqu'au VIII^e siècle et au-delà⁴⁷. Sans entrer dans une analyse plus détaillée, les remarques suivantes ont pour but de replacer les données dans une perspective synthétique.

46 - Sur les documents catalans, voir M. ZIMMERMANN, *Écrire et lire...*, *op. cit.*, p. 70-73. Sur le cas de Marseille (*P. Marini* 41 ; M. GUÉRARD, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Paris, Typographie de Ch. Lahure, 1857, n° 5-6), voir P. RADICIOTTI, « Copie da papiro... », *art. cit.*, ici p. 161. Sur le paradigme « italo-byzantin », à propos de Ravenne, Rome, Venise, Naples et Gaète, voir C. CARBONETTI VENDITTELLI, « I supporti scrittori... », *art. cit.* Un autre cas susceptible de répondre à ce paradigme est l'Ombrie, auparavant sous domination byzantine, où la tradition archivistique se met en place très tardivement : d'un côté, le premier parchemin (de Gubbio), daté de 921, a été écrit par un notaire imprégné de la tradition de l'Antiquité tardive (*tabellio civitatis Eugubinae*) ; d'un autre côté, une charte romaine et le *Breviarium Ecclesiae Ravennatis* prouvent que Gubbio se situait sur la voie de passage byzantine entre Rome et l'Adriatique aux VI^e-VII^e siècles et que, par la suite, la cité est restée bien reliée culturellement et économiquement à la fois à Ravenne et à Rome. Voir R. ABBONDANZA (dir.), *Il notariato a Perugia*, *op. cit.*, p. 3, *P. Ital.* 18-19 et *Breviarium Ecclesiae Ravennatis*, p. 87-94 (description des propriétés de Ravenne dans les environs de Gubbio et de Pérouse). Plus généralement, voir Enrico MENESTÒ (éd.), *Il corridoio bizantino e la via Amerina in Umbria nell'alto Medioevo*, Spolète, CISAM, 1999.

47 - Voir Élisabeth LALOU, « Les tablettes de cire médiévales », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 147, 1989, p. 123-140 ; Élisabeth LALOU (dir.), *Les tablettes à écrire de l'Antiquité à l'Époque moderne*, Turnhout, Brepols, 1992 ; Susan KELLY, « Anglo-Saxon Lay Society and the Written Word », in R. MCKITTERICK (dir.), *The Uses of Literacy in Early Medieval Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 36-62 ; Isabel VELAZQUEZ SORIANO, *Las pizarras visigodas. Edición crítica y estudio*, Murcie, Universidad de Murcia, 1989 ; *Id.*, *Documentos de época visigoda escritos en pizarra (siglos VI-VIII)*, Turnhout, Brepols, 2000. Les dernières tablettes d'ardoise ont été mentionnées par Velazquez Soriano, dans une communication lue *in absentia* lors d'une rencontre tenue à Heidelberg en septembre 2017.

Tout d'abord, en ce qui concerne les papyrus, le nombre de lieux d'écriture diminue avec le temps : environ 15 entre le VI^e et le VIII^e siècle, 6 entre le IX^e et le XI^e siècle, avec 2 lieux seulement dans la première moitié du XI^e siècle. En outre, si jusqu'à la fin du VIII^e siècle, zones intérieures et zones côtières sont représentées, à partir du IX^e siècle, seules ces dernières subsistent. En revanche, le nombre de lieux d'écriture augmente pour le parchemin : moins de 10 au VII^e siècle, plus de 50 entre les VIII^e et IX^e siècles. Pour ce matériau, les zones côtières sont les dernières à apparaître. En tenant compte de cette répartition, de l'accroissement de la quantité de documents sur parchemins (100 au VII^e siècle, 700 environ au VIII^e siècle, plus de 2 300 au IX^e siècle) et des contenus textuels des actes, un tableau général du processus de transition s'esquisse. Le papyrus circule en Occident jusqu'au XI^e siècle. Écrire sur ce support apparaît comme une pratique courante jusqu'à la fin du VII^e siècle, tandis qu'entre le VIII^e et le IX^e siècle, son utilisation se réduit progressivement, tant géographiquement que socialement. Il semble continuer à circuler plus longtemps dans les chancelleries de souverains de haut rang (empereurs, évêques, rois). Parallèlement, à la fin du VII^e siècle, certains groupes sociaux commencent à se servir du parchemin. Son emploi s'étend considérablement au cours du VIII^e siècle, et sa diffusion se poursuit tout au long de la période suivante, jusqu'à ce que l'utilisation de ce matériau devienne dominante au IX^e siècle et générale au XI^e siècle. On peut donc dire que, dans les pratiques documentaires, le passage du papyrus au parchemin a été un processus lent au Moyen Âge, qui s'est étendu sur près de quatre siècles, des années 670 aux années 1060. En fait, le basculement s'est principalement opéré aux VIII^e-IX^e siècles, avec plus d'intensité au VIII^e siècle. Il a d'abord concerné les régions les plus éloignées de l'Égypte et de la Méditerranée, comme l'Angleterre et le nord de la France, puis s'est peu à peu répercuté dans des régions plus méridionales comme la Catalogne et l'Italie. Dans cette dernière, il semble que les villes de l'intérieur des terres, conquises par les Lombards, aient été les premières à se convertir à l'usage du parchemin entre la fin du VII^e et le VIII^e siècle, tandis que les cités byzantines, certains centres qui leur étaient liés et d'autres places côtières ont été plus lents à céder à la nouveauté, qui l'emporte nettement à partir des IX^e et X^e siècles.

La dynamique du phénomène se comprend mieux en comparaison de ce que l'on sait de la production livresque ; son interprétation s'en trouve éclairée. Plusieurs études ont été publiées à ce sujet, montrant que le parchemin a été utilisé bien plus tôt pour fabriquer des livres – dès le IV^e siècle, avec la diffusion du codex de parchemin – que pour rédiger des actes de la pratique. À première vue, cette observation semble brouiller le processus décrit pour les documents. Pourtant, si l'on examine de plus près les données disponibles, les deux phénomènes apparaissent étroitement liés. Les études d'Edoardo Crisci pour l'Orient et celles de Serena Ammirati pour l'Occident, bien que reposant sur des bases méthodologiques différentes, s'accordent pour repérer un point de rupture entre la fin du VII^e siècle et le VIII^e siècle. Ce n'est qu'à partir de cette période que l'Orient connaît une véritable révolution dans la production livresque : d'une répartition de 58 % pour le papyrus et de 42 % pour le parchemin – des pourcentages inchangés

entre le IV^e siècle et le début du VII^e siècle –, on passe respectivement à 26,4 % et à 73,6 % à la fin du VII^e siècle et au VIII^e siècle. Les derniers codices littéraires de papyrus conservés pour l'Occident datent de la même période et la plupart d'entre eux ont des liens avec les milieux de chancellerie. L'ultime volume connu est particulièrement significatif: il s'agit d'un codex contenant les lettres et les sermons de saint Augustin, produit dans le sud de la France au début du VIII^e siècle, assemblé selon une « technique mixte », c'est-à-dire composé de cahiers de bifeuillets de papyrus inclus dans un bifeuillet de parchemin. S'il n'est pas facile de comprendre ce choix de fabrication, celui-ci nous paraît bien refléter la dialectique, à l'œuvre dans toute l'Europe au cours du VIII^e siècle, entre les avantages et les inconvénients des deux supports d'écriture. Le papyrus n'était plus disponible en tous lieux: il fallait donc l'utiliser avec parcimonie. De plus, il ne résistait pas à l'épreuve du temps, et l'information écrite était mieux protégée par un matériau plus solide comme le parchemin. Ce dernier, de surcroît, était pratique parce qu'il se prêtait mieux à la décoration et qu'il était certainement plus disponible localement, mais il restait plus cher dans l'absolu que le papyrus⁴⁸.

Le domaine du livre confirme donc le point de rupture identifié pour les actes de la pratique, entre la fin du VII^e et le VIII^e siècle. Toutefois, la production livresque s'écarte de la dynamique documentaire, car, dès le IV^e siècle, les codices de parchemin ont joué un rôle important, en particulier pour les textes religieux à forte valeur symbolique. Comment expliquer cette divergence? Une réponse détaillée irait au-delà de l'objectif principal de cette recherche, mais de nombreuses études publiées incitent à rechercher les raisons de cette dissymétrie non pas tant dans les phénomènes économiques à grande échelle – comme cela a été le cas pour les documents – que dans le contexte religieux, social et politique. De pair avec la christianisation du système impérial romain dans l'Antiquité tardive, un canon de livre religieux s'est mis en place au cours du IV^e siècle, qui usait d'écritures très formalisées comme la majuscule biblique grecque ou l'onciale latine. Ce canon textuel devait être conservé *in aeternum*, et le parchemin répondait particulièrement bien à cette nécessité. Ce type de livre s'est imposé dès cette époque, alors que la production traditionnelle s'est contractée et a ensuite été influencée par les nouvelles pratiques. Bien sûr, le monde romain connaissait déjà les codices en parchemin – sans doute les avait-il même inventés –, mais la diffusion du parchemin dans le domaine livresque se développa véritablement à la faveur d'une interaction entre techniques héritées de la tradition antique, entrée en scène de groupes sociaux liés à la nouvelle religion chrétienne et ouverture des institutions à de tels groupes et à cette même nouvelle religion⁴⁹. Cela dit, il

48-S. AMMIRATI, *Sul libro latino antico...*, *op. cit.*, chap. 8; Edoardo CRISCI, « Papiro e pergamena nella produzione libraria in Oriente fra IV e VIII secolo d.C. Materiali e riflessioni », *Segno e testo*, 1, 2003, p. 79-127. Le codex de saint Augustin est le manuscrit Paris, BNF, lat. 11641.

49-Richard R. JOHNSON, « Ancient and Medieval Accounts of the 'Invention' of Parchment », *California Studies in Classical Antiquity*, 3, 1970, p. 115-122; Eric G. TURNER, *The Typology of the Early Codex*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1977, chap. 3;

est temps d'examiner de plus près les actes de la pratique pour tenter d'offrir une interprétation globale de leur changement de support, en s'interrogeant sur sa logique et ses raisons.

Interpréter les données, expliquer le changement : du commerce méditerranéen à une économie locale

Parmi les différents aspects à prendre en compte, la dimension économique revêt une importance particulière et peut être invoquée pour expliquer l'amorçage de la transition. Si, comme on l'a vu, l'Égypte fut la principale zone de production du papyrus circulant en Europe, l'histoire de la région s'accorde bien avec l'évolution des données observées. Tout d'abord, des recherches récentes sur la production de papyrus au début de la période islamique ont montré que l'État musulman n'exerçait pas de monopole sur cette fabrication. L'État était probablement le principal acheteur, mais les sources disponibles décrivent un marché relativement libre, dans lequel « c'étaient les producteurs égyptiens qui contrôlaient la fabrication ⁵⁰ ». L'absence de monopole explique pourquoi la circulation du papyrus en Occident s'est poursuivie jusqu'au XI^e siècle. De plus, la diffusion du parchemin et la contraction de la circulation du papyrus à partir de la fin du VII^e siècle pourraient être également liées à l'histoire égyptienne. Si la conquête arabe de la région en 641 ne provoqua pas immédiatement de profonds changements dans la vie sociale et économique, elle favorisa un phénomène de centralisation politique et de contrôle plus général de la région, particulièrement sensible lors du califat d'Abd al-Malik (685-705). Or c'est précisément ce calife qui, aux alentours de 690, a délibérément essayé de mettre fin aux exportations de papyrus égyptien vers Byzance. Maurice Lombard et Roberto Lopez ont estimé que cet embargo était la véritable cause du changement de support d'écriture en Occident, mais il faut noter que les premiers parchemins – ceux d'Angleterre et de France – sont apparus en Europe plus de dix ans avant cet événement. La décision du calife ne ferait alors peut-être qu'entériner le fait que la production et la distribution du papyrus étaient devenues problématiques à un certain moment du VII^e siècle, dans le cadre d'une plus ample reconfiguration de la circulation des marchandises

Theodore C. SKEAT et Colin H. ROBERTS, *The Birth of the Codex*, Oxford, Oxford University Press, 1983, chap. 2; Alain BLANCHARD (dir.), *Les débuts du codex*, Turnhout, Brepols, 1989; Edoardo CRISCI, « I più antichi manoscritti greci della Bibbia » et Paolo RADICIOTTI, « Le sacre scritture nel mondo tardoantico greco-latino », in P. CHERUBINI (dir.), *Forme e modelli della tradizione manoscritta della Bibbia*, Cité du Vatican, Scuola Vaticana di paleografia, 2005, respectivement p. 1-31 et 33-60; Marie-Alix DESBOEUF, « Papyrus et parchemin dans l'Antiquité gréco-romaine », mémoire de master 2, université Pierre Mendès-France-Grenoble 2, 2006-2007, p. 54-64; Maria Luisa AGATI, *Il libro manoscritto da Oriente a Occidente. Per una codicologia comparata*, Rome, L'Erma di Bretschneider, 2009, p. 57-121; Marco CURSI, *Le forme del libro. Dalla tavoletta cerata all'ebook*, Bologne, Il Mulino, 2016, p. 103-105.

50-W. M. MALCZYCKI, « The Papyrus Industry... », art. cit., ici p. 194.

manufacturées, en lien à une nouvelle demande provenant de groupes sociaux émergents. Mais l'action du calife rappelle aussi que la crise était largement due aux conflits entre l'Empire byzantin et le califat à cette époque, surtout sous la dynastie isaurienne et dans le bassin oriental de la Méditerranée. Quant à l'Égypte, les changements s'y sont poursuivis tout au long des VIII^e et IX^e siècles, tandis que surgissaient de nouvelles difficultés dans les relations entre Arabes et autres communautés égyptiennes. L'affaiblissement de la vie économique est alors devenu manifeste, surtout lorsqu'une multitude de corsaires andalous ont envahi l'Égypte, contrôlant ensuite Alexandrie pendant de longues années. S'y ajoute, au IX^e siècle, un événement de taille : l'introduction dans la région du papier chinois, qui s'est de plus en plus répandu en Orient comme en Occident et qui, entre le X^e et le XI^e siècle, a été en mesure de remplacer complètement la production de papyrus⁵¹. Comme l'a noté Petra Sijpesteijn, les derniers papyrus datés remontent au XI^e siècle, tant en Égypte qu'en Italie. Ces deux histoires sont donc étroitement liées⁵².

S'il est assez plausible que le papyrus ait continué à être exporté d'Égypte, il est difficile de savoir si son commerce eut à subir le contrôle des autorités byzantines, surtout pour des villes occidentales comme Venise, Ravenne, Rome, Naples et Gaète. À la lumière des recherches récentes sur la production de papyrus, parler de « contrôle » est peut-être excessif. Néanmoins, Byzance a vraisemblablement joué un rôle important dans la circulation du matériau, puisque l'histoire de ces villes montre

51 - Voir L. SANTIFALLER, *Beiträge zur Geschichte...*, op. cit. ; Christopher HAAS, *Alexandria in Late Antiquity: Topography and Social Conflict*, Baltimore, JHU Press, 1997 ; Monique ZERDOUN BAT-YEHOUDA (dir.), *Le papier au Moyen Âge. Histoire et techniques*, Turnhout, Brepols, 1999 ; Petra SIJPESTEIJN, « New Rule over Old Structures: Egypt after the Muslim Conquest », *Proceedings of the British Academy*, 136, 2007, p. 183-200 ; *Id.*, « The Arab Conquest of Egypt and the Beginning of Muslim Rule », in R. BAGNALL (dir.), *Egypt in the Byzantine World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007, p. 437-459 ; *Id.*, « Arabic Papyri and Islamic Egypt », art. cit. ; Christian DÉCOBERT *et al.* (dir.), *Alexandrie médiévale*, vol. 4, Alexandrie, CEALEX, 2011 ; W. M. MALCZYCKI, « The Papyrus Industry... », art. cit. ; Marco DI BRANCO, « L'antico Egitto visto dagli Arabi », in S. BUSSI (dir.), *Egitto. Dai Faraoni agli Arabi*, Rome, Fabrizio Serra, 2013, p. 241-250 ; John P. COOPER, *The Medieval Nile: Route, Navigation, and Landscape in Islamic Egypt*, Le Caire, The American University in Cairo Press, 2014 ; Garth FOWDEN, « Alexandria between Antiquity and Islam: Commerce and Concepts in First Millennium Afro-Eurasia », *Millennium: Jahrbuch zu Kultur und Geschichte des ersten Jahrtausends n. Chr.* 16-1, 2019, p. 233-270 ; ainsi que R. S. LOPEZ, « Mohammed and Charlemagne... », art. cit. et M. LOMBARD, « Mahomet et Charlemagne... », art. cit. Pour la présence du papier dans les papyrus arabes, voir aussi Eva M. GROB, *Documentary Arabic Private and Business Letters on Papyrus: Form and Function, Content and Context*, Berlin, De Gruyter, 2010, p. 4. Sur Byzance et les Arabes, voir au moins François MASAI, « La politique des Isauriens et la naissance de l'Europe », *Byzantion*, 33, 1963, p. 191-221 ; Anthony R. SANTORO, *Byzantium and the Arabs during the Isaurian Period, 717-802 AD*, New Brunswick, Diss. phil. Rutgers University, 1978 ; Mohamed T. MANSOURI, « Byzantium and the Arabs from the 6th to the 11th Century », *Mediterranean World*, 20, 2010, p. 57-68 ; voir aussi Teresa WOLINSKA *et al.* (dir.), *Byzantium and the Arabs: The Encounter of Civilizations from Sixth to Mid-Eighth Century*, Lodz, Wydawnictwo Uniwersytetu Łódzkiego, 2015.

52 - P. SIJPESTEIJN, « The Arab Conquest... », art. cit., ici p. 453 et 467.

qu'elles ont entretenu, à bien des égards, d'étroites relations avec l'Empire d'Orient. Pour Rome et Ravenne, on peut parler de rapports conflictuels aux niveaux religieux et politique, mais l'intensité des liens reste évidente sur les plans économique et culturel. Pour Venise, Naples et Gaète, les contacts semblent encore plus intenses : quoique chacune de ces cités évolue vers une autonomie institutionnelle, les noms des bureaux, la circulation monétaire, la culture matérielle, la tradition juridique, la pratique religieuse, la production livresque, sans oublier les actes de la pratique qui utilisent le lexique et le système de datation byzantins, continuent à s'alimenter ou à s'inspirer de l'Orient grec. Tout cela se déroule dans une dynamique qui ne peut être exclusivement interprétée en termes d'« héritage culturel » ou de tradition, mais plutôt comme le résultat d'échanges⁵³. Ces contacts sont également manifestes dans les flux migratoires, en particulier à Rome et sur les côtes méridionales de l'Italie, où des soldats (VII^e-VIII^e siècle), des moines (VIII^e-IX^e siècle) et même des communautés paysannes entières (IX^e-IX^e siècle) sont arrivés de Syrie-Palestine, d'Égypte, de Grèce et d'Arménie, parfois pour s'installer définitivement sur ces nouvelles terres⁵⁴.

Les problèmes que rencontrent la production et l'exportation égyptiennes au cours des VII^e-IX^e siècles sont étroitement liés à une reconfiguration d'ampleur des routes commerciales méditerranéennes et européennes, bien étudiée par Michael McCormick⁵⁵. Il n'est pas exclu que les rythmes de la transition du papyrus au parchemin aient épousé les variations d'intensité des échanges maritimes ou terrestres, mais, en l'état de la documentation, la corrélation est malheureusement impossible à établir, surtout quand on sait le déséquilibre de visibilité que créent la résistance du parchemin, d'un côté, et la fragilité du papyrus, de l'autre. Pour ce qui est des échanges, la contraction du commerce au début du VIII^e siècle, que l'on décèle en se fondant sur l'archéologie et l'état des communications, s'accorde bien avec le rôle que joue cette même période dans la diffusion accrue du parchemin

53 - Vera VON FALKENHAUSEN, *La dominazione bizantina nell'Italia meridionale dal IX all'XI secolo*, Bari, Ecumenica, 1978 ; Guglielmo CAVALLO *et al.* (dir.), *I Bizantini in Italia*, Milan, Libri Scheiwiller, 1982 ; André JACOB *et al.* (dir.), *Histoire et culture dans l'Italie byzantine. Acquis et nouvelles recherches*, Rome, École française de Rome, 2006 ; Jean-Marie MARTIN, *Byzance et l'Italie méridionale*, Paris, Association des amis du Centre d'histoire et civilisation de Byzance, 2014 ; Jean-Marie MARTIN (dir.), *L'héritage byzantin en Italie (VIII^e-XI^e siècle)*, Rome, École française de Rome, 4 vol., 2011-2017.

54 - Vera VON FALKENHAUSEN, « Roma greca. Greci e civiltà greca a Roma nel Medioevo. Le fonti scritte fra tradizione e innovazione », in C. CARBONETTI VENDITTELLI *et al.* (dir.), *Roma e il suo territorio nel Medioevo*, Spolète, CISAM, 2015, p. 39-40 ; Jean-Marie SANSTERRE, *Les moines grecs et orientaux à Rome aux époques byzantine et carolingienne (milieu du VI^e siècle-fin du IX^e siècle)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2 vol., 1983 ; André JACOB *et al.* (dir.), *Histoire et culture...*, *op. cit.* ; Claude MUTAFIAN, « L'immigration arménienne en Italie » et Mohamed T. MANSOURI, « Déplacement forcé et déportation de populations sur les frontières orientales entre Byzance et l'Islam (VII^e-X^e siècles) » in M. BALARD *et al.* (dir.), *Migrations et diasporas méditerranéennes*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, respectivement p. 33-42 et 107-114 ; Alessandro BARBERO, « Le migrazioni medievali », in *Storia d'Italia. Annali*, vol. 24, *Migrazioni*, Turin, Einaudi, 2009, p. 21-39.

55 - M. MCCORMICK, *Origins...*, *op. cit.*

et dans l'affaiblissement de la circulation du papyrus. En outre, si l'on prend en compte la manière dont les itinéraires ont changé entre 700 et 900, l'évolution de la situation devient plus compréhensible. On sait qu'au cours du VII^e siècle, plusieurs routes commerciales sont tombées en désuétude et que les échanges se sont concentrés sur l'antique route qui, de Rome, rejoignait la Sicile en passant par la côte tyrrhénienne, puis arrivait en Grèce et, de là, pouvait continuer vers Constantinople. Considérée de pair avec une décline des communications, nettement perceptible dès le début du VIII^e siècle, la réduction de la circulation du papyrus en Europe septentrionale pourrait être due à cette évolution, comme McCormick lui-même l'a mis en évidence. Voilà qui pourrait expliquer pourquoi, en 670, les rois mérovingiens (ou leurs officiers) ont ressenti le besoin de justifier par une formule spécifique l'utilisation de *membranae*, ce qui était probablement en contradiction, à cette époque-là, avec les critères d'authenticité des documents. Inversement, la persistance de l'utilisation du papyrus entre Rome, Gaète et Naples pourrait s'expliquer par le fait que ces cités ont conservé une position clé dans les routes maritimes méditerranéennes. Partant d'Alexandrie, les navires chargés de papyrus égyptien croisaient au large de la Sicile et accostaient dans les ports de ces villes. De là, les marchandises pouvaient être redistribuées dans les régions voisines ou dans d'autres lieux de l'arrière-pays. L'existence avérée de contacts relativement continus, aux VIII^e-IX^e siècles, entre Rome et l'Égypte comme entre Naples et l'Afrique du Nord confirme que ces deux villes italiennes avaient la possibilité concrète de se procurer du papyrus⁵⁶. En outre, la diffusion de ce matériau à Ravenne et à Venise encore au IX^e siècle, voire au-delà, pourrait être liée à la route adriatique, qui a rapidement gagné en importance à partir de la fin du VIII^e siècle. Par ailleurs, l'archéologie montre qu'au cours de ces siècles, les échanges de Ravenne avec le sud de l'Italie et le bassin oriental de la Méditerranée n'ont pas cessé et que la cité joue toujours un rôle déterminant pour la redistribution des marchandises dans la partie nord de l'Adriatique⁵⁷. C'est probablement cette fonction qui explique la chronologie de l'apparition du parchemin dans la vallée du Pô : dans l'utilisation de ce matériau, Ravenne est précédée par des lieux de l'intérieur des terres comme Imola (783), Modène (813), Parme (830) et Mantoue (830)⁵⁸. Lorsque le commerce du papyrus s'est affaibli, les premières villes à adopter le parchemin ont été celles qui dépendaient de la distribution des centres métropolitains, comme Ravenne ou Rome. Nous n'excluons pas que Rome ait été le centre européen disposant de la plus grande quantité de papyrus consommable – et consommé.

56-Voir l'annexe de M. MCCORMICK, *Origins...*, *op. cit.*

57-Pour Ravenne, voir Enrico CIRELLI, *Ravenna. Archeologia di una città*, Florence, All'Insegna del Giglio, 2008 et Salvatore COSENTINO, « Tipologie, uomini e oggetti della mercatura ravennate tra la tarda antichità e gli Ottoni », in J.-M. MARTIN *et al.* (dir.), *L'héritage byzantin en Italie (VIII^e-XII^e siècle)*, vol. 4, *Habitat et structure agraire*, Rome, École française de Rome, 2017, p. 343-363.

58-Voir *supra* et les documents analysés dans *Carte ravennati*, p. XXXVII, qui vont dans le même sens.

Dans une telle perspective, l'utilisation du parchemin semble être la conséquence d'une réduction de l'économie à l'échelle locale, par suite d'un rétrécissement général des circuits interrégionaux et d'une rupture des échanges en Méditerranée. La simplification de la fiscalité de l'Empire romain tardif, l'appauvrissement quasi-général, les transformations des identités aristocratiques, tout cela a provoqué une « régionalisation » de nombreux circuits et de nombreuses activités. Une telle contraction a conduit les sociétés locales à vivre dans une relation plus étroite avec leur environnement immédiat. Dans des contextes où les friches, les forêts et les bois étaient en expansion, l'utilisation de la peau animale apparaît comme un choix parfaitement naturel et presque obligatoire. L'on utilisait les animaux beaucoup plus qu'auparavant : accomplir les travaux agricoles, fournir laine, lait, œufs et viande n'étaient que quelques-unes des tâches quotidiennement assignées aux animaux. L'alimentation au haut Moyen Âge était en fait plus riche en viande que sous l'Antiquité : on peut penser que, dans les endroits où cette transformation s'est réellement produite, la population a mieux perçu les usages diversifiés qu'elle pouvait faire des animaux, y compris de leur peau. Ce n'est donc pas un hasard si la première recette pour la préparation du parchemin connue en Occident émane de Lucques, au VIII^e siècle. En d'autres termes, le parchemin en est venu à jouer, pour les usages documentaires, le même rôle que le bois dans la construction, alors que le papyrus semble avoir connu un sort comparable au marbre. Dans le cadre de circuits économiques raccourcis, les matériaux importés, comme le marbre ou le papyrus, se sont raréfiés, alors que les produits plus locaux, comme le bois ou le parchemin, ont été beaucoup plus utilisés qu'auparavant. Néanmoins, si le bois laisse peu de traces, le parchemin, en revanche, ne donne presque pas prise au temps. Et c'est pourquoi l'on voit surgir des milliers de documents de parchemin à l'époque même où l'économie rurale gagne en importance⁵⁹.

Ce degré de résistance au temps est devenu de plus en plus évident pour ceux qui utilisaient le matériau. En amont du processus de transition entre papyrus et parchemin, il y a certainement eu une contraction des échanges, mais l'essor du nouveau support – dont la production relativement locale et la circulation attendent encore des études approfondies – a aussi correspondu à une prise de conscience accrue des avantages de cette nouvelle technologie pour la préservation archivistique. En transcrivant les documents pontificaux sur papyrus conservés dans le trésor royal, les compilateurs carolingiens du volume appelé le *Codex Carolinus* (vers 791) décidèrent de les « restaurer avec le plus grand soin et de les

59 - Chris WICKHAM, *Framing the Early Middle Ages: Europe and the Mediterranean (400-800)*, Oxford, Oxford University Press, 2005, p. 861-867 ; Riccardo RAO, *I paesaggi dell'Italia medievale*, Rome, Carocci, 2015, p. 41-84 ; Massimo MONTANARI, *Alimentazione e cultura nel Medioevo*, Bari, Laterza, 1988. Pour la recette de la préparation du parchemin, voir M. L. AGATI, *Il libro manoscritto...*, op. cit., p. 66-67. Le plus ancien manuscrit contenant la recette est Lucques, Biblioteca capitolare Feliniana, 490.

recopier sur le parchemin qui conserve la mémoire [*in memorialibus membranis*], car ils « étaient partiellement détruits et effacés par la vétusté et la négligence »⁶⁰. Cependant, cette prise de conscience a dû bien souvent entrer en conflit avec la force de la tradition, comme en témoigne le fait que les villes les plus résistantes au changement de support étaient non seulement les mieux reliées aux routes maritimes méditerranéennes, mais aussi les mieux insérées dans une *koinè* culturelle gravitant autour de la chancellerie des empereurs d'Orient. Un papyrus pontifical écrit au IX^e siècle, impressionnant tant par sa taille que par sa graphie dite « curiale », ronde et hellénisante, n'était pas si différent d'un document grec émis à la même époque par la chancellerie impériale de Byzance⁶¹. De plus, les mêmes villes qui ont résisté à la nouvelle technologie avaient des pratiques juridiques et notariales bien ancrées et héritières de l'Antiquité tardive – qu'il s'agisse des cités byzantino-italiennes comme Rome, Ravenne, Naples et Gaète, ou des villes wisigothiques (donc « théodosiennes ») de Catalogne⁶². Bref, les données montrent une

60 - *Epistolae Merovingici et Karolini Aevi (MGH Epistolae)*, vol. 1, Berlin, Weidmann, 1892, p. 476; voir Dorine VAN ESPELO, « A Testimony of Carolingian Rule? The *Codex Epistolaris Carolinus*, its Historical Context, and the Meaning of *Imperium* », *Early Medieval Europe*, 3, 2013, p. 254-282 (d'où proviennent les passages traduits). Les documents sur parchemin de nombreuses autres cités suivent la même évolution. Les origines de cette prise de conscience doivent être recherchées du côté des livres latins sur parchemin, sur lesquels voir *supra* et en particulier S. AMMIRATI, *Sul libro latino antico...*, *op. cit.*; P. FIORETTI, « Prima dello scriptorium... », art. cit.; *Id.*, « Percorsi di autori latini... », art. cit.

61 - Pour cette *koinè*, il faut comparer *ChLa* LV, 1 (privilege pontifical de Pascal I^{er}) avec Paris, Archives nationales, K7, n° 17/3 (une lettre impériale byzantine conservée par les archives de Saint-Denis), mais aussi avec *P.Ital.* 44 (écrit à Ravenne) et *P.Lond.* 32 (écrit en Égypte). Pour la lettre impériale byzantine, la seule conservée sous sa forme originale pour le haut Moyen Âge après le V^e siècle, nous nous fions à la datation de Michael McCORMICK, « La lettre diplomatique byzantine du premier millénaire vue de l'Occident et l'énigme du papyrus de Paris », in M. BALARD *et al.* (dir.), *Byzance et le monde extérieur. Contacts, relations, échanges*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 135-150. De toute façon, les autres datations oscillent entre VIII^e et IX^e siècle: voir Bertrand HEMMERDINGER, « La date du papyrus de Saint-Denis et la minuscule grecque », in J. GLÉNISSON *et al.* (dir.), *La paléographie grecque et byzantine*, Paris, CNRS Éditions, 1977, p. 519-521; Guglielmo CAVALLO, « Le tipologie della cultura nel riflesso delle testimonianze scritte », in *Bisanzio, Roma e l'Italia nell'alto medioevo*, vol. 2, Spolète, CISAM, 1988, p. 467-516, en particulier p. 481; Giuseppe DE GREGORIO, « Materiali vecchi e nuovi per uno studio della minuscola greca fra VII e IX secolo », in G. PRATO (dir.), *I manoscritti greci tra riflessione e dibattito*, Florence, Gonnelli, 2000, p. 83-151. Pour d'autres types de documents byzantins conservés sous leur forme originale, voir le papyrus « conciliaire » analysé dans Giuseppe DE GREGORIO et Otto KRESTEN, « Il papiro conciliare *P.Vindob.* G 3: un 'originale' sulla via da Costantinopoli a Ravenna (e a Vienna) », in L. PANI et C. SCALON (dir.), *Le Alpi porta d'Europa. Scritture, uomini, idee da Giustiniano al Barbarossa*, Spolète, CISAM, 2009, p. 233-380.

62 - Pour les cités romaines d'Italie, voir C. CARBONETTI VENDITTELLI, « I supporti scrittori... », art. cit. et, plus généralement, l'ouvrage de J.-M. MARTIN *et al.* (dir.), *L'héritage byzantin...*, vol. 1, *op. cit.*; pour les cités catalanes, voir M. ZIMMERMANN, *Écrire et lire...*, *op. cit.* En ce qui concerne ces villes et bien d'autres, une recherche sur les sceaux byzantins trouvés par des moyens archéologiques pourrait apporter des données nouvelles et décisives pour reconstruire de nouveaux gisements documentaires.

transition du papyrus au parchemin lente, complexe, parfois difficile et qui a pourtant changé les sources matérielles de la culture et des pratiques juridiques occidentales.

En conclusion, le passage du papyrus au parchemin a donc produit un changement très important pour la mémoire archivistique et, par conséquent, historique de l'Europe. Le parchemin étant durable et se prêtant bien à la conservation, son adoption – certainement liée à d'autres facteurs également – a eu pour résultat une stabilité accrue des archives : ainsi des milliers de documents médiévaux et même modernes ont-ils été conservés du début du VIII^e siècle à nos jours.

À première vue, le phénomène pourrait être considéré comme un détail purement technique concernant les seules sources médiévales. Ce n'est néanmoins pas exactement le cas, pour au moins deux raisons. Tout d'abord, cette transition peut être comparée à l'évolution d'autres types de production étrangers à l'histoire culturelle, comme la céramique. En ce sens, l'histoire du papyrus et du parchemin apporte ses données propres pour l'étude des relations commerciales entre aires européennes et régions méditerranéennes. D'autre part – et c'est le plus important –, cette transition éclaire d'un jour nouveau certains problèmes liés à l'histoire médiévale. Le fragile papyrus, sur lequel ont été écrits la majorité des documents des VI^e-VIII^e siècles, a séjourné dans des environnements climatiques guère favorables à sa préservation, comme il ressort encore aujourd'hui à Monza – un cas de négligence archivistique par manque de professionnalisme⁶³. Même s'il ne faut pas en faire le *deus ex machina* qui expliquerait les lacunes dans la documentation du haut Moyen Âge, la fragilité du papyrus ou, plus exactement, son manque de résistance dans la durée est incontestablement l'un des facteurs qui sous-tendent la rareté des sources écrites. Il permet de mieux comprendre l'état de la documentation : la pénurie de sources ne doit pas être interprétée *a priori* comme une crise de l'écrit ou un effondrement de sa pratique ; elle incite plutôt l'historien à envisager sérieusement l'hypothèse qu'il s'est perdu une petite partie ou la majeure partie, voire la totalité, de la documentation. Ainsi peut-on mieux prendre conscience des distorsions de perspective créées par les sources écrites subsistantes – une manière aussi d'éviter les pièges de l'interprétation.

Pour prendre un exemple, l'augmentation du nombre de documents originaux tout au long du VIII^e siècle fait immédiatement penser à une élévation du niveau de culture⁶⁴. Toutefois, si l'on relie ce phénomène à des données

63-On peut s'en persuader par une comparaison – que nous avons faite grâce à Kirsten Wallenwein – entre les photographies du *P.Ital.* 50 (*ChLA* XXIX, 863) et des photographies plus récentes des fameux papyrus conservés à Monza. En quarante ans, la moitié des *notula oleorum* a été détruite. Dans tous les cas, le papier papyrus semble avoir une durée de vie moyenne d'environ deux cent cinquante ans, contre mille ans et plus pour le parchemin. Voir entre autres Rex WINSBURY, *The Roman Book: Books, Publishing and Performance in Classical Rome*, Londres, Duckworth, 2009, p. 186.

64-Voir, par exemple, Paolo CAMMAROSANO, *Italia medievale. Struttura e geografia delle fonti scritte*, Turin, Nuova Italia scientifica, 1991, p. 39-43 et R. G. WITT, *The Two Latin*

économiques de nature différente – comme ce qui a trait aux communications et à la circulation des marchandises –, l'on est en droit de l'interpréter comme le résultat d'une stratégie économique à une échelle plus locale, dans le cadre d'une réduction générale des circuits interrégionaux : c'est ce que nous avons soutenu dans la section précédente. Les sources écrites de l'Occident du V^e au VIII^e siècle ne sont pas si pauvres si on les compare à celles des époques antérieures⁶⁵ : grâce aux sources littéraires, on peut être sûr que, dans l'Antiquité, les gens écrivaient partout sur papyrus, mais, mis à part le cas anormal des papyrus d'Herculanum qui ont survécu grâce à l'éruption du Vésuve, cette masse d'écrits a sombré sans laisser de traces.

Pour donner un autre exemple, plus spécifique, on peut évoquer le système d'exploitation agricole dit « domanial ». Selon les manuels d'histoire médiévale, cette pratique trouve son origine dans le nord de l'Europe carolingienne. Pourtant, certains historiens comme Chris Wickham ou Gianfranco Pasquali ont compris la nécessité de nuancer, voire de modifier ce scénario en tenant compte d'éventuelles distorsions archivistiques. Face aux dizaines de documents sur parchemin conservées pour l'Europe carolingienne aux IX^e-XI^e siècles, on n'a conservé qu'un seul papyrus de la fin du VI^e siècle, qui provient sans doute des archevêques de Ravenne. De nombreux historiens se sont contentés de mettre de côté ce témoignage en raison de sa singularité, mais cet unique survivant pourrait éclairer les lacunes documentaires antérieures. Il pourrait aussi permettre d'orienter les recherches sur les origines complexes de ce système domanial, en partant de l'Italie byzantine, consommatrice de papyrus, et de ses relations avec l'Orient, pour remonter jusqu'au monde romain (comme le font Wickham et Peter Sarris) ou, au moins, jusqu'à l'Italie ostrogothique (comme le fait Pasquali)⁶⁶.

D'autres exemples pourraient être cités, mais peut-être les précédents suffisent-ils à montrer que la plus grande visibilité documentaire des VIII^e-IX^e siècles n'est pas forcément l'indice d'une phase de croissance. Il s'agit plutôt d'une

Cultures..., *op. cit.*, p. 100-115. Cette interprétation ne peut être étendue *a priori* à la fin du IX^e et au X^e siècle, où la nette augmentation du nombre des documents suggère un réel décollage culturel.

65 - Voir C. WICKHAM, *Framing the Early Middle Ages...*, *op. cit.*, p. 829.

66 - Sur les origines du système domanial, voir Peter SARRIS, « The Origins of the Manorial Economy: New Insights from Late Antiquity », *The English Historical Review*, 119-481, 2004, p. 279-311, en particulier p. 307-308 (tenant compte de plusieurs papyrus grecs d'Égypte); C. WICKHAM, *Framing the Early Middle Ages...*, *op. cit.*, p. 273-280 et *passim*; Gianfranco PASQUALI, « Organizzazione della proprietà fondiaria ed insediamenti rurali nelle fonti ravennati dei secoli VI-VIII », in *Ravenna da capitale imperiale a capitale esarcale*, vol. 1, Spolète, CISAM, 2005, p. 435-560, en particulier p. 455-460. Voir aussi J.-M. MARTIN *et al.* (dir.), *L'héritage byzantin...*, vol. 4, *op. cit.*, (en particulier les conclusions de Chris Wickham, qui souligne le lien entre les Lombards et le système domanial). Le papyrus en question est le *P.Ital.* 3, que nous datons des années 550-603 sur la base d'une nouvelle expertise (nous travaillons à une nouvelle édition et à une nouvelle étude de ce document). D'autres témoignages viendront de l'édition, par Rodney Ast, de nouveaux *ostraka* latins d'Afrique, dans le cadre du projet ERC PLATINUM (Università degli Studi di Napoli Federico II).

disparité de perception entre différentes périodes, qu'il convient de regarder avec davantage d'attention et d'étudier de manière plus approfondie. On pourrait alors mieux comprendre les liens qui unissent la Renaissance carolingienne à la période mérovingienne en France ou à la période lombarde en Italie. En tout état de cause, si le commerce méditerranéen du papyrus n'avait pas rencontré de difficultés et que l'on ne s'était pas rendu compte des avantages des peaux animales, c'est aujourd'hui le Moyen Âge dans son ensemble que l'on qualifierait encore d'« âges obscurs ».

Dario Internullo
Università di Roma
dario.internullo@uniroma3.it

Traduction de Jacques Dalarun

